

**Comité technique****TC/58/31****Cinquante-huitième session  
Genève, 24 et 25 octobre 2022****Original : anglais  
Date : 25 octobre 2022**

---

**COMPTE RENDU***adopté par le Comité technique**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. Le Comité technique (TC) a tenu sa cinquante-huitième session à Genève les 24 et 25 octobre 2022. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent compte rendu.
2. Le président du TC, M. Nik Hulse, ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants.
3. Le secrétaire général adjoint présente M. Cornelis (Kees) van Ettehoven, qui a commencé un contrat avec l'UPOV en octobre 2022, et Mme Laurianne Nicolo, qui travaille à l'UPOV dans le cadre d'un contrat d'intérim.

Adoption de l'ordre du jour

4. Le TC adopte l'ordre du jour, qui fait l'objet du document TC/58/1 Rev.

Rapport du secrétaire général adjoint sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV

5. Le TC note qu'une vidéo préenregistrée de l'exposé présenté en anglais, avec des sous-titres en français, allemand, anglais et espagnol, est disponible sur les pages Web du TC, du CAJ et du Conseil, et que le texte de l'exposé fait l'objet du document TC/58/INF/5.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques

6. Le TC note que, depuis sa cinquante-septième session, le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), le Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai (TWM), le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) ont chacun tenu une session. Le TC note que le TWA s'est réuni selon un format hybride et que les autres réunions des groupes de travail techniques se sont tenues de manière virtuelle.
7. Le TC prend connaissance des rapports verbaux des présidents des groupes concernés sur les travaux du TWA, du TWF, du TWM, du TWO et du TWV. Le TC note que les rapports des présidents figurent dans les documents TC/58/17 et TC/58/17 Add.
8. Le TC prend note des éléments ci-après évoqués par les présidents des différents groupes de travail :
  - TWA : organisation de la première réunion tenue selon un format hybride au Royaume-Uni;
  - TWF : débats en cours concernant l'accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l'examen DHS;
  - TWM : débats concernant l'analyse d'image, confidentialité et accès en matière de données moléculaires et proposition de futures réunions organisées selon un format hybride;
  - TWO : débats concernant la modification de l'obligation d'indiquer des variétés à titre d'exemple lorsque des illustrations sont fournies pour certains caractères;

- TWV : débat concernant les caractères de résistance aux maladies, notamment certains éléments qui nécessitent une attention particulière en ce qui concerne les recommandations générales en matière d'examen DHS.

9. Le TC approuve les programmes de travail des groupes de travail techniques établis pour leurs sessions de 2023, qui figurent dans les documents TC/58/17 et TC/58/17 Add.

#### Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

10. Le TC examine le document TC/58/3.
11. Le TC prend note des faits nouveaux intervenus au sein des groupes de travail techniques concernant les points suivants :
- i) Informations requises pour améliorer l'utilisation des rapports d'examen DHS existants;
  - ii) Examen DHS des variétés mutantes du pommier;
  - iii) Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l'examen DHS;
  - iv) Utilisation de caractères de résistance aux maladies;
  - v) Résistance aux maladies chez les plantes ornementales;
  - vi) Nouvelles questions se posant pour l'examen DHS;
  - vii) Expériences avec de nouveaux types et de nouvelles espèces;
  - viii) Examen des variétés hybrides;
  - ix) Nouvelles technologies en matière d'examen DHS;
  - x) Plateforme de mégadonnées pour l'examen DHS;
  - xi) Évaluation de la couleur dans les plantes fruitières; et
  - xii) Établissement de phénotypes et analyse d'images.

#### Élaboration de documents d'orientation et d'information

##### *Questions pour adoption par le Conseil en 2022*

12. Le TC examine le document TC/58/4.

#### Documents d'information

##### *Révision du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" (document UPOV/INF/16/11 Draft 1)*

13. Le TC examine la proposition de révision du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" sur la base du document UPOV/INF/16/11 Draft 1 et accepte les recommandations formulées par le TWM à sa première session en ce qui concerne l'inclusion de l'application PATHOSTAT dans le document UPOV/INF/16, comme suit :

#### "d) Conception des essais DHS et analyse des données"

Date de l'inclusion	Nom du programme	Langage de programmation	Fonction (bref résumé)	Source et personne à contacter	Condition de la fourniture	Membre(s) de l'Union utilisant le logiciel	Application par l'(les) utilisateur(s)
	PATHOSTAT	Excel	Outil d'aide à la décision permettant d'intégrer les statistiques en soutien à l'analyse des résultats de tests de résistance aux parasites pour les espèces potagères	France : Mme Sophie Perrot Adresse électronique : <a href="mailto:sophie.perrot@geves.fr">sophie.perrot@geves.fr</a> et <a href="mailto:PATHOSTAT_I@geves.fr">PATHOSTAT_I@geves.fr</a>	Disponible sous forme de service Web/non en tant que logiciel à télécharger	FR	Espèces potagères

14. Le TC note que, sous réserve de l'accord du CAJ, un projet approuvé du document UPOV/INF/16 sera présenté au Conseil pour adoption en 2022.

##### *Révision du document UPOV/INF/22 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union" (document UPOV/INF/22/9 Draft 1)*

15. Le TC approuve la proposition de révision du document UPOV/INF/22 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union" sur la base du document UPOV/INF/22/9 Draft 1.

16. Le TC note que, sous réserve de l'accord du CAJ, un projet approuvé du document UPOV/INF/22 sera présenté au Conseil pour adoption en 2022.

#### Notes explicatives

*Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/DEN)*

17. Le TC note que, sous réserve de l'accord du CAJ, la proposition de révision du document UPOV/EXN/DEN/1 en ce qui concerne l'inclusion du gène "x *Trititrigia*" dans la classe 201 des dénominations variétales sera présentée au Conseil pour adoption en 2022, tel qu'indiqué aux paragraphes 17 et 18 du document TC/58/4.

#### Documents TGP

*TGP/5 : Expérience et coopération en matière d'examen DHS, section 6 : Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale (révision) (document TGP/5 : section 6/4 Draft 1)*

18. Le TC note que, sous réserve de l'accord du CAJ, un projet approuvé du document TGP/5 : section 6 sera présenté au Conseil pour adoption en 2022, tel qu'indiqué aux paragraphes 20 et 21 du document TC/58/4.

*TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (révision)*

19. Le TC note que, sous réserve de l'accord du CAJ, la proposition de révision du document TGP/8/4 en ce qui concerne l'inclusion d'orientations sur "Les différentes formes que pourraient prendre les descriptions variétales et la pertinence des niveaux d'échelle" sera présentée au Conseil pour adoption en 2022.

*TGP/12 : Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques (révision)*

20. Le TC note que, sous réserve de l'accord du CAJ, la proposition de révision du document TGP/12/2, qui vise à remplacer le niveau d'expression "moyennement résistant" par "intermédiaire" dans l'exemple concernant les caractères de résistance aux maladies avec l'échelle de "1 à 3", sera présentée au Conseil pour adoption en 2022, tel qu'indiqué aux paragraphes 26 et 27 du document TC/58/4.

#### *Éventuelles révisions futures des documents d'orientation et d'information*

21. Le TC examine le document TC/58/5.

#### Document UPOV/INF/23 "Système de codes UPOV"

22. Le TC convient de réviser le document UPOV/INF/23 "Introduction au système de codes UPOV", comme suit :

"5 CODE UPOV : INFORMATIONS AJOUTÉES

#### "5.1 Construction des éléments ajoutés

"5.1.1. Au besoin, un élément peut être ajouté au code UPOV afin de fournir des informations sur le groupe de variété, le type de variété et/ou la dénomination.

"L'élément ajouté au code UPOV est identifiable grâce à la convention de nommage suivante :

- "un préfixe numérique (chiffre de 1 à 9) permet d'identifier le nouvel élément ajouté.
- "des lettres ou des chiffres différents pourraient, le cas échéant, indiquer différentes catégories d'information.
- "Les éléments ajoutés devraient contenir au maximum six chiffres ou lettres au total (p. ex. '1AC2TG')

"Cet élément peut être ajouté à n'importe quel code UPOV, indépendamment des taxons végétaux (au niveau des genres, des espèces ou des sous-espèces). Exemples :

"Code UPOV pour le genre *Abies* : ..... ABIES

“Code UPOV avec élément ajouté : ..... ABIES\_4234\_1AC2TG”  
“Code UPOV pour les espèces *Abies Sibirica* : ..... ABIES\_SIB  
“Code UPOV avec élément ajouté : ..... ABIES\_SIB\_4234\_1AC2TG”  
“Code UPOV pour les sous-espèces *Abies sibirica* subsp. *semenovii* : ..... ABIES\_SIB\_SEM  
“Code UPOV avec élément ajouté : ..... ABIES\_SIB\_SEM\_4234\_1AC2TG”

Document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”

*Variétés indiquées à titre d'exemples pour les caractères quantitatifs marqués d'un astérisque lorsque des illustrations sont fournies*

23. Le TC examine la proposition de modification du document TGP/7 en vue de supprimer l'obligation d'indiquer des variétés à titre d'exemples pour les caractères quantitatifs marqués d'un astérisque lorsque des illustrations sont fournies.

24. Le TC convient d'inviter les groupes de travail techniques à examiner, à leurs sessions de 2023, les situations décrites par le TWO aux paragraphes 24 à 29 du document TC/58/5 en vue de formuler des orientations concernant les éventuelles exceptions à l'obligation d'indiquer des variétés à titre d'exemples pour les caractères quantitatifs marqués d'un astérisque lorsque des illustrations sont fournies. Le TC convient d'inviter les groupes de travail techniques à indiquer les situations auxquelles une telle approche pourrait être appliquée.

*Indication des caractères de groupement dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV (tableau des caractères et questionnaire technique 5)*

25. Le TC convient de suspendre les débats concernant la proposition de révision du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, qui porte sur le fait d'indiquer les caractères dans le tableau des caractères et le questionnaire technique quand ils sont utilisés comme caractères de groupement.

*Convertir le texte standard en texte standard supplémentaire dans les principes directeurs d'examen*

26. Le TC convient de modifier le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” qui vise à convertir le texte standard du paragraphe 4.2.2 du modèle des principes directeurs d'examen en texte standard supplémentaire (facultatif), tel qu'indiqué au paragraphe 39 du document TC/58/5, comme suit :

“4.2.2 Ces principes directeurs d'examen ont été établis pour l'examen des variétés [type ou types de reproduction ou de multiplication]. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'introduction générale et le document TGP/13 intitulé “Conseils pour les nouveaux types et espèces”, à la section 4.5 “Examen de l'homogénéité.”

*Caractères de résistance aux maladies : Ajout du niveau d'expression et placement des caractères de résistance aux maladies non signalés par un astérisque dans la section 5 du questionnaire technique*

27. Le TC convient d'inviter le Bureau de l'Union à présenter une proposition aux groupes de travail techniques à leurs sessions de 2023, qui vise à modifier la note indicative GN 13 du document TGP/7 “Caractères ayant des fonctions particulières” afin de préciser que les caractères de résistance aux maladies non obligatoires doivent figurer dans la section 5 des questionnaires techniques en ajoutant le niveau d'expression “non examiné”.

Document TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

*Section 9 “Analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (méthode d'analyse COYU)”*

28. Le TC examine le document TC/58/6.

29. Le TC note qu'une nouvelle version de DUSTNT intégrant la méthode COYU utilisant les splines (DUST9NT) sera lancée d'ici septembre 2023, une fois que les améliorations mises en évidence lors de la série d'essais auront été intégrées, y compris l'extrapolation.

30. Le TC note que d'autres révisions du document TGP/8 seront nécessaires pour incorporer des orientations sur l'extrapolation et les exigences minimales en matière de données.
31. Le TC prend note de la recommandation selon laquelle les phytotechniciens devront accorder une attention particulière à l'uniformité en cas d'extrapolation.
32. Le TC note que le TWM est convenu qu'il serait nécessaire de poursuivre les discussions sur les approches à adopter lorsqu'une extrapolation est indiquée et qu'il a décidé d'inviter le Royaume-Uni et d'autres membres à présenter un rapport au TWM à sa deuxième session.
33. Le TC convient de demander au TWM d'établir un rapport contenant les résultats de la série d'essais sur le logiciel COYU Splines pour examen parallèlement à la révision du document TGP/8.

Document TGP/12 "Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques"

*Utilisation du terme "hautement" dans un seul niveau d'expression*

34. Le TC prend note des débats du TWV sur les caractères de résistance aux maladies qui nécessiteraient un traitement particulier en ce qui concerne les recommandations générales de l'UPOV, tel qu'indiqué aux paragraphes 52 à 56 du document TC/58/5, notamment au sujet de l'établissement de la distinction pour les caractères quantitatifs de résistance aux maladies sur la base d'une différence d'un point entre les variétés.

Nouvelles propositions de révision des documents d'orientation et d'information

*Document TGP/9 "Examen de la distinction"*

35. Le TC examine la proposition du TWF, qui vise à modifier le document TGP/9 "Examen de la distinction" afin de préciser la possibilité d'inclure dans les essais un nombre inférieur de plantes pour les variétés notoirement connues dans certaines circonstances, tel qu'indiqué au paragraphe 60 du document TC/58/5.
36. Le TC prend note de la difficulté d'ordre pratique décrite par le TWF en ce qui concerne l'organisation d'essais en culture qui appliquent le même nombre de plantes aux variétés indiquées à titre d'exemples et à la variété candidate.
37. Le TC convient d'inviter les rédacteurs du Brésil et de l'Union européenne à élaborer une proposition qui tiendra compte des exigences en matière de cohérence avec les paragraphes de la section pertinente du document TGP/9 en ce qui concerne la précision requise des notations. Le TC convient que la proposition de révision sera présentée aux groupes de travail techniques à leurs sessions de 2023.

Programme d'élaboration de documents d'information pertinents

38. Le TC approuve le programme d'élaboration des documents TGP, tel qu'il figure à l'annexe VII du document TC/58/5.
39. Le TC approuve le programme d'élaboration de documents d'information pertinents, tel qu'il figure à l'annexe VIII du document TC/58/5.
40. Le TC note que le programme d'élaboration des documents TGP et des documents d'information sera examiné par le Comité administratif et juridique à sa soixante-dix-neuvième session, qui se tiendra à Genève le 26 octobre 2022, parallèlement aux conclusions du TC formulées à sa cinquante-huitième session.

Techniques moléculaires

41. Le TC examine le document TC/58/7.

*Coopération entre organisations internationales*

42. Le TC prend note des résultats des enquêtes sur l'utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires par les membres, par plante, tels que présentés dans l'annexe du document TC/58/7.
43. Le TC prend note du projet de document commun exposant les particularités des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA.

44. Le TC rappelle les points qu'il a précédemment approuvés concernant l'organisation future d'un atelier conjoint UPOV-OCDE-ISTA, tel qu'indiqué au paragraphe 17 du document TC/58/7, comme suit :

- i) fourniture d'informations sur l'utilisation des techniques moléculaires dans chaque organisation;
- ii) procédure d'approbation des méthodes biochimiques et moléculaires dans chaque organisation; et
- iii) possibilités d'harmonisation des termes, des définitions et des méthodes entre l'UPOV, l'OCDE et l'ISTA.

45. Le TC prend note des informations communiquées par l'OCDE et l'ISTA selon lesquelles aucun élément nouveau important n'était actuellement en cours de discussion et qu'il serait approprié d'organiser un atelier conjoint au plus tôt en 2023.

46. Le TC note que le Bureau de l'Union devra examiner, en coopération avec l'OCDE et l'ISTA, les moyens d'élaborer un projet de document commun exposant les principales particularités des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA concernant l'utilisation des techniques moléculaires.

*Session visant à faciliter la coopération en ce qui concerne l'utilisation des techniques moléculaires*

47. Le TC prend note des rapports des groupes de travail techniques concernant l'organisation de groupes de discussion à leurs sessions de 2022. Le TC convient que les présidents doivent avoir la possibilité d'envisager s'il convient d'organiser des groupes de discussion durant les sessions des groupes de travail techniques afin de permettre aux participants d'échanger des informations sur leurs travaux et d'étudier les domaines de coopération possibles sur l'utilisation des techniques biochimiques et moléculaires dans le cadre de l'examen DHS.

*Confidentialité et titularité des informations moléculaires*

48. Le TC prend note des débats tenus au sein des groupes de travail à leurs sessions de 2022 concernant la confidentialité et la titularité des informations moléculaires.

49. Le TC prend note des préoccupations exprimées par les organisations d'obteneurs au sein du TWM selon lesquelles les informations moléculaires fournies pour l'examen d'une variété ne devraient pas être communiquées à des personnes extérieures au service ayant reçu la demande sans l'autorisation de l'obteneur.

50. Le TC est convenu d'inviter les membres et les observateurs à rendre compte des politiques existantes en matière de confidentialité des informations moléculaires aux groupes de travail à leurs sessions de 2023.

Coopération internationale en matière d'examen

51. Le TC examine le document TC/58/8.

52. Le TC note que les membres de l'Union ont la possibilité de mettre à jour les coordonnées des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS de la manière suivante :

- i) mettre à jour les coordonnées lorsqu'ils sont invités à fournir des informations pour le document TC/[xx]/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" ou
- ii) informer le Bureau de l'Union en envoyant un message électronique à l'adresse [upov.mail@upov.int](mailto:upov.mail@upov.int).

53. Le TC prend note de la mise au point d'un ensemble d'outils informatiques compatibles (e-PVP), tel qu'indiqué aux paragraphes 9 à 13 du document TC/58/8.

54. Le TC note que l'initiative e -PVP Asie sera lancée au début de l'année 2023.

55. Le TC note qu'aucun élément nouveau n'a été observé en ce qui concerne les bases de données contenant des descriptions variétales que les membres de l'Union souhaitent recenser sur une plateforme de l'UPOV.

56. Le TC note que les questions concernant une proposition de révision de la base de données GENIE ont été exposées dans le document TC/58/18 "Enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP".

57. Le TC note que le CAJ sera invité, à sa soixante-dix-neuvième session, à examiner :

i) les propositions de questions pour l'enquête qui sera menée auprès des membres de l'Union afin d'obtenir des informations sur leurs politiques ou obstacles juridiques susceptibles d'empêcher la coopération internationale en matière d'examen DHS;

ii) les informations transmises par les organisations d'obteneurs concernant les difficultés que pose la volonté des obtenteurs d'utiliser, ou de ne pas utiliser, les rapports d'examen DHS existants; et

iii) s'il convient de reporter la rédaction des notes explicatives sur l'article 12 de la Convention UPOV ("Examen de la demande") jusqu'à ce que les informations des membres de l'Union, en réponse à l'enquête, et des organisations d'obteneurs soient transmises au CAJ pour examen.

58. Le TC note que les incidences des mesures proposées seront évaluées sur la base du nombre d'accords de coopération signalés par les membres de l'Union, tel qu'indiqué dans le document C/[xx]/INF/5 "Coopération en matière d'examen".

59. Le TC prend note des explications données par le Bureau de l'Union concernant le fait d'envisager d'introduire une taxe d'utilisation de la plateforme d'échange des rapports d'examen DHS et du fait que cette question sera soumise à l'approbation des membres pour ce qui concerne les informations à télécharger sur la plateforme.

#### Renforcement de la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et des TWP

Le TC examine le document TC/58/18.

#### *Résultats de l'enquête*

60. Le TC prend note du compte rendu des entretiens réalisés avec les membres et les observateurs de l'UPOV en ce qui concerne la question d'améliorer l'appui de l'UPOV en matière d'examen DHS, qui figure à l'annexe III du document TC/58/18.

61. Le TC prend note des questions soulevées par les participants durant les entretiens, tel qu'indiqué au paragraphe 19 du document TC/58/18.

#### *Solutions pour répondre aux questions soulevées*

62. Le TC prend note des solutions proposées pour répondre aux questions soulevées et aux besoins relevés par les participants durant les entretiens.

63. Le TC note que certaines préoccupations ont été soulevées par les membres en ce qui concerne les propositions qui nécessiteraient un examen plus approfondi et davantage de précisions.

64. Le TC convient de créer un groupe de travail dont le mandat est le suivant :

#### "MANDAT DU "GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'APPUI EN MATIÈRE D'EXAMEN DHS (WG-DUS)

"OBJECTIF :

"Le WG-DUS a pour objectif de formuler des recommandations au Comité technique à sa cinquante-neuvième session concernant les propositions exposées dans le document TC/58/18 "Enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP".

“COMPOSITION :

“a) les membres de l’Union et les observateurs ayant exprimé le souhait de faire partie du WG-DUS : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Espagne, États-Unis d’Amérique, France, Ghana, Hongrie, Japon, Kenya, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Union européenne, CIOFORA, CropLife International, ISF et SAA;

“b) les autres membres de l’Union sont libres de participer à toute réunion du WG-DUS; et

“c) les réunions sont présidées par le secrétaire général adjoint.

“MODUS OPERANDI :

“a) Le WG-DUS convient de ce qui suit :

- i) élaborer des recommandations sur les propositions exposées dans le document TC/58/18 “Enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP”, notamment sur la possibilité de présenter de nouvelles propositions qui apporteraient une solution aux questions soulevées par les participants durant les entretiens;
- ii) définir les objectifs de chacune des recommandations proposées et déterminer les indicateurs de performance qui permettront d’évaluer objectivement le succès de ces propositions;
- iii) définir, le cas échéant, le rôle du Bureau de l’Union pour chacune des propositions;
- iv) présenter un projet de recommandations aux groupes de travail techniques à leurs réunions de 2023; et
- v) présenter des recommandations au Comité technique à sa cinquante-neuvième session.

“b) le WG-DUS se réunit selon une périodicité lui permettant de remplir son mandat, par des moyens physiques et/ou virtuels, tel que convenu par le WG-DUS, et

“c) les documents du WG-DUS sont mis à la disposition des membres du TC.”

Renforcement de la participation des nouveaux membres de l’Union aux travaux du TC et des TWP

65. Le TC examine le document TC/58/9.

*Participation aux réunions des TWP par voie électronique*

66. Le TC prend note de l’enquête de satisfaction menée auprès des participants aux réunions hybrides du TWA, qui figure à l’annexe I du document TC/58/9.

67. Le TC prend note de la participation aux sessions des TWP en 2022, présentée à l’annexe II du document TC/58/9.

*Mesures convenues par le TC pour une participation physique et virtuelle aux réunions des TWP*

68. Le TC examine les mesures mises en œuvre pour les sessions des TWP en 2022 et convient de procéder de la même manière en 2023.

69. Le TC convient de publier la même enquête de satisfaction des participants que celle publiée pour le TWA de 2022 pour les réunions des TWP qui se tiendront en présentiel en 2023.



### Informations et bases de données

a) Bases de données d'information de l'UPOV

70. Le TC examine le document TC/58/10.

#### Propositions de modification du système de codes UPOV

71. Le TC convient que les renvois au document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" doivent être corrigés et remplacés par des renvois au document UPOV/EXN/DEN aux paragraphes 4.2 et 4.3 du document UPOV/INF/23.

#### *Propositions pour la création de groupes de variétés*

72. Le TC convient d'inviter le TWA et le TWV, à leurs sessions de 2023, à examiner la proposition tendant à créer des groupes de variétés aux codes UPOV pour *Beta vulgaris* L. ssp. *vulgaris*, comme indiqué au paragraphe 18 du document TC/58/10.

73. Le TC convient d'inviter le TWV, à sa session de 2023, à examiner la proposition tendant à créer des groupes de variétés aux codes UPOV pour *Brassica oleracea* var. *capitata* L., comme indiqué au paragraphe 19 du document TC/58/10.

74. Le TC convient d'inviter le TWA et le TWV, à leurs sessions de 2023, à examiner la possibilité de créer des groupes de variétés au code UPOV ZEAAA\_MAY\_MAY, comme indiqué au paragraphe 21 du document TC/58/10.

75. Le TC convient de supprimer les codes UPOV HYLOC, HYLOC\_COS, HYLOC\_GUA, HYLOC\_GUN, HYLOC\_POL et HYLOC\_UND, comme indiqué au paragraphe 27 du document TC/58/10.

76. Le TC convient de supprimer les codes UPOV CALAT\_CRO, CALAT\_LOE, CALAT\_LRO, CALAT\_ROS et CALAT\_WAR, comme indiqué au paragraphe 30 du document TC/58/10.

#### Questions pour information

77. Le TC note que 131 nouveaux codes UPOV ont été créés en 2021 et que la base de données GENIE contient un total de 9342 codes UPOV.

78. Le TC note que le TWV, à sa cinquante-sixième session, est convenu que les groupes de variétés devraient être utilisés pour remplacer les noms botaniques complexes et infraspécifiques, comme pour *Beta vulgaris*, *Brassica oleracea* et *Cichorium intybus*.

79. Le TC prend note de l'invitation faite aux Pays-Bas d'approfondir la proposition de création de groupes de variétés pour *Beta vulgaris*, *Brassica oleracea* et *Cichorium intybus* qui sera présentée à la cinquante-septième session du TWV.

80. Le TC prend note de l'invitation faite par le TWV au Bureau de l'Union d'élaborer des propositions de révision des codes UPOV avec informations jointes selon l'approche consistant à utiliser des groupes de variétés pour les noms botaniques complexes.

81. Le TC note que le code UPOV CITRU\_AUM sera modifié pour ajouter des informations afin de créer les groupes "1MA" pour les mandarines et "2OR" pour les oranges, comme indiqué au paragraphe 41 du document TC/58/10.

82. Le TC note que, sur la base des conclusions adoptées à sa cinquante-septième session, les codes UPOV BRASS\_OLE\_GA, BRASS\_OLE\_GB, CITRU\_AUR, CITRU\_CLE, CITRU\_MRE, CITRU\_CRE, CITRU\_INT, CITRU\_AUR, CITRU\_DAV, CITRU\_EXC, CITRU\_KER, CITRU\_BAL, CITRU\_KAR, CITRU\_BEN, ZEAAA\_MAY\_SAC, ZEAAA\_MAY\_EVE et ZEAAA\_MAY\_MIC seront supprimés, comme indiqué aux paragraphes 40, 42 et 43 du document TC/58/10, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et que les membres de l'Union et les fournisseurs de données intégrées dans la base de données PLUTO seront informés à l'avance des modifications au moyen d'une circulaire.

b) *Échange et utilisation de logiciels et d'équipements*

83. Le TC examine le document TC/58/11.

Document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables"

84. Le TC note que le Conseil, à sa cinquante-cinquième session ordinaire, a adopté dans le cadre de la procédure par correspondance, le 21 septembre 2021, le document UPOV/INF/16/10 "Logiciels échangeables".

85. Le TC note que le Bureau de l'Union a reçu des réponses de la Chine, de la France, de l'Ouzbékistan, de la Pologne et de la République tchèque à la circulaire E-22/002 invitant les membres de l'Union à donner ou à actualiser des renseignements sur les logiciels échangeables mentionnés dans le document UPOV/INF/16.

86. Le TC note que des précisions seront nécessaires au sujet du logiciel proposé par l'Ouzbékistan, y compris les possibilités d'échange.

87. Le TC convient de proposer l'inclusion de l'application PATHOSTAT dans le document UPOV/INF/16, comme indiqué au paragraphe 15 du document TC/58/11.

88. Le TC note que, sous réserve de l'accord du TC et du CAJ sur un projet de document UPOV/INF/16/11, sur la base du document UPOV/INF/16/11 Draft 1, avec inclusion de l'application PATHOSTAT, comme indiqué au paragraphe 16 du document TC/58/11, un projet de document UPOV/INF/16/11 approuvé sera présenté au Conseil pour adoption en 2022.

Document UPOV/INF/22 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union"

89. Le TC note que le Conseil, à sa cinquante-cinquième session ordinaire, a adopté dans le cadre de la procédure par correspondance le document UPOV/INF/22/8 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union", sur la base du document UPOV/INF/22/8 Draft 1.

90. Le TC note que le Bureau de l'Union a reçu des réponses de l'Ouzbékistan, des Pays-Bas, de la Pologne et de la République tchèque à la circulaire E-22/002 invitant les membres de l'Union à donner ou à actualiser des renseignements sur l'utilisation des logiciels mentionnés dans le document UPOV/INF/22.

91. Le TC convient de proposer l'adoption du document UPOV/INF/22/9 Draft 1.

92. Le TC note que, sous réserve de l'approbation du TC et du CAJ, un projet de document UPOV/INF/22/9 sera présenté au Conseil pour adoption en 2022.

c) *Bases de données sur les descriptions variétales*

93. Le TC examine le document TC/58/12.

94. Le TC rappelle aux membres de l'Union qu'ils sont invités à rendre compte au TC et aux TWP des travaux concernant la mise au point de bases de données contenant des données morphologiques ou moléculaires.

95. Le TC convient d'inviter le Bureau de l'Union à examiner si les informations concernant les pages Web contenant des descriptions variétales peuvent être mises à disposition sur le site Web de l'UPOV.

96. Le TC prend note du rapport du Bureau de l'Union annonçant le report des modifications du site Web de l'UPOV et précisant que l'inclusion d'informations sur la disponibilité des descriptions variétales figurera sur le nouveau site Web, sous réserve de l'approbation des membres de l'UPOV concernés.

d) *Modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web*

97. Le TC examine le document TC/58/13.

### Élaboration des principes directeurs d'examen propres aux différents services

98. Le TC note que les entretiens pour recueillir les informations concernant les exigences et la mise au point des nouvelles fonctions de la version n° 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web débiteront en 2023.

99. Le TC note que l'Union européenne souhaite figurer sur la liste des membres de l'UPOV qui seront interrogés pour recueillir les informations concernant les exigences relatives à la version 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web. Le TC rappelle que les membres peuvent s'adresser au Bureau de l'Union pour participer aux entretiens.

### Transfert vers des serveurs en ligne

100. Le TC note que le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web et la base de données des caractères approuvés sont en cours de transfert vers des serveurs en ligne, incluant une mise à niveau des nouvelles technologies en matière d'infrastructure et de programmation afin d'examiner les questions soulevées par les utilisateurs et d'en permettre l'utilisation pour élaborer les principes directeurs d'examen propres aux différents services.

### Formation

101. Le TC note qu'une formation à l'utilisation du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web pourrait être organisée sur demande.

### Ateliers préparatoires

102. Le TC examine le document TC/58/14.

103. Le TC convient d'organiser des ateliers préparatoires sous la forme d'une série de webinaires qui se tiendront à des dates fixées en fonction du calendrier des sessions des TWP de 2023, accompagnés, le cas échéant, d'ateliers en présentiel, comme indiqué aux paragraphes 15 à 18 du document TC/58/14.

### Dénominations variétales

104. Le TC examine le document TC/58/15.

#### *Nouvelles propositions de classes de dénominations variétales pour Allium, Brassica et Prunus*

105. Le TC prend note des délibérations sur les nouvelles propositions de classes de dénomination des genres *Allium*, *Brassica* et *Prunus*, telles qu'elles figurent aux paragraphes 5 à 10 du document TC/58/15.

#### *Élargissement du contenu de la base de données PLUTO*

106. Le TC prend note des faits nouveaux concernant l'élargissement du contenu de la base de données PLUTO.

### Débat sur l'écart minimal entre les variétés

107. Le TC note qu'aucun document n'a été reçu au titre du point 14 de l'ordre du jour "Débat sur l'écart minimal entre les variétés" et décide de supprimer ce point. Le TC convient de solliciter la présentation d'exposés à sa cinquante-neuvième session pour une séance de débat sur les techniques moléculaires dans l'examen DHS.

### Principes directeurs d'examen

108. Le TC examine le document TC/58/2.

*Révision des questionnaires techniques des principes directeurs d'examen*

Lien entre les caractères avec astérisque, les caractères de groupement et les caractères figurant dans le questionnaire technique

109. Le TC note qu'aucune proposition n'a été reçue concernant la révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" pour clarifier le lien entre les astérisques figurant dans les principes directeurs d'examen et les caractères du questionnaire technique.

Propositions de révisions partielles des principes directeurs d'examen

110. Le TC note qu'une proposition de révision partielle des principes directeurs d'examen du maïs pour réviser le caractère 24 et le questionnaire technique sera présentée au TWA à sa cinquante-deuxième session.

111. Le TC note que les propositions de révision partielle des principes directeurs d'examen des plantes potagères continueront d'être examinées à la cinquante-septième session du TWV, comme indiqué aux paragraphes 23 et 24 du document TC/58/2.

*Caractères/niveaux d'expression supplémentaires*

112. Le TC prend note des caractères et du niveau d'expression supplémentaires notifiés au Bureau de l'Union depuis la cinquante-septième session du TC, comme indiqué à l'annexe X du document TC/58/2.

113. Le TC note que les caractères et le niveau d'expression supplémentaires notifiés seront présentés au TWV à sa cinquante-septième session, afin de décider s'ils doivent être publiés sur la page Web à l'intention des rédacteurs des principes directeurs d'examen du site Web de l'UPOV ou s'il convient d'engager une révision partielle des principes directeurs d'examen de l'asperge et de la laitue.

*Principes directeurs d'examen pour adoption*

114. Conformément aux procédures établies dans le document TGP/7, le TC adopte quatre principes directeurs d'examen révisés pour la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et 13 principes directeurs d'examen partiellement révisés, énumérés dans le tableau ci-dessous, sur la base des modifications figurant dans l'annexe II du présent document et des modifications rédactionnelles recommandées par le TC-EDC, et il convient qu'ils doivent être publiés sur le site Web de l'UPOV le plus tôt possible :

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
<u>REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS</u>							
DE	TWA	TG/23/7(proj.4)	Potato	Pomme de terre/	Kartoffel	Papa, Patata	<i>Solanum tuberosum</i> L.
FR	TWA	TG/31/9(proj.3)	Cocksfoot	Dactyle	Knautgras	Dactilo	<i>Dactylis glomerata</i> L.
AR	TWA	TG/80/7(proj.9)	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Soya, Soja	<i>Glycine max</i> (L.) Merr.
JP	TWO	TG/86/6(proj.4)	Anthurium	Anthurium	Flamingoblume	Anthurium	<i>Anthurium</i> Schott
<u>PARTIAL REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS</u>							
GB	TWA	TG/3/12, TC/58/29	Wheat	Blé	Weizen	Trigo	<i>Triticum aestivum</i> L. emend. Fiori et Paol.
FR	TWV	TG/7/10 Rev. 2, TC/58/23	Pea	Pois	Erbse	Guisante, Arveja	<i>Pisum sativum</i> L.
QZ	TWO	TG/11/8 Rev., TC/58/27	Rose	Rosier	Rose	Rosal	<i>Rosa</i> L.
NL	TWV	TG/55/7 Rev. 6, TC/58/24	Spinach	Épinard	Spinat	Espinaca	<i>Spinacia oleracea</i> L.

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
DE	TWA	TG/58/7, TC/58/28	Rye	Seigle	Roggen	Centeno	<i>Secale cereale</i> L.
NL	TWV	TG/65/4 Rev., TC/58/21	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	Col rábano	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gongyloides</i> L.
CZ	TWF	TG/125/7, TC/58/16	Walnut	Noyer	Walnuss	Nogal	<i>Juglans regia</i> L.
AU	TWF	TG/137/5, TC/58/30	Blueberry	Myrtille	Heidelbeere	Arándano americano	<i>Vaccinium angustifolium</i> Aiton, <i>V. corymbosum</i> L., <i>V. formosum</i> Andrews, <i>V. myrtilloides</i> Michx., <i>V. myrtillus</i> L., <i>V. virgatum</i> Aiton, <i>V. simulatum</i> Small
FR	TWV	TG/154/4, TC/58/22	Leaf Chicory	Chicorée à feuille (sauvage)	Blattzichorie	Achicoria de hoja	<i>Cichorium intybus</i> L. var. <i>foliosum</i> Hegi
NL	TWV	TG/162/4, TC/58/20	Garlic	Ail	Knoblauch	Ajo	<i>Allium sativum</i> L.
NL	TWV	TG/244/1 Rev., TC/58/26	Lincoln's-weed , Sand mustard, Sand rocket, Wall rocket, Wild rocket	Roquette sauvage	Wilde Rauke	Roqueta silvestre	<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC.
NL	TWV	TG/245/1 Rev., TC/58/19	Arugula, Cultivated Rocket, Garden Rocket, Rocket-salad, Rugula, Salad Rocket	Roquette cultivée	Ölrauke, Rauke, Ruke, Rukola, Senfrauke	Oruga común, Roqueta	<i>Eruca sativa</i> Mill.
NL	TWV	TG/294/1 Corr. Rev. 3, TC/58/25	Tomato Rootstocks	Porte-greffe de tomate	Tomaten- unterlagen	Portainjertos de tomate	<i>Solanum habrochaites</i> S. Knapp & D.M. Spooner; <i>S. lycopersicum</i> L. x <i>S. habrochaites</i> S. Knapp & D.M. Spooner; <i>S. lycopersicum</i> L. x <i>S. peruvianum</i> (L.) Mill.; <i>S. lycopersicum</i> L. x <i>S. cheesmaniae</i> (L. Ridley) Fosberg; <i>S. pimpinellifolium</i> L. x <i>S.habrochaites</i> S. Knapp & D.M. Spooner

115. L'UPOV a adopté 337 principes directeurs d'examen qui sont disponibles gratuitement sur le site Web de l'UPOV ([http://www.upov.int/test\\_guidelines/fr/](http://www.upov.int/test_guidelines/fr/)).

116. Sur la base des recommandations du TC-EDC, qui figurent à l'annexe II du présent document, le TC convient que des précisions d'ordre rédactionnel doivent être apportées par les principaux experts aux projets de principes directeurs d'examen suivants :

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
<b>REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS</b>							
DE	TWF	TG/14/10(proj.6)	Apple	Pommier (variétés fruitières)	Apfel (Fruchtsorten)	Manzano (variedades frutales)	<i>Malus domestica</i> (Suckow) Borkh.
DE	TWF	TG/22/11(proj.5)	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	<i>Fragaria</i> L.
HU	TWA	TG/81/7(proj.5)	Common Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Girasol	<i>Helianthus annuus</i> L.
DE	TWO	TG/94/7(proj.3)	Ling, Scots Heather	Callune	Besenheide	Brezo	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull
NL	TWO	TG/168/4(proj.4)	Statice	Limonium, Statice	Statice	Limonium	<i>Goniolimon</i> Boiss., <i>Limonium</i> Mill., <i>Psylliostachys</i> (Jaub. & Spach) Nevski

*Corrections apportées aux principes directeurs d'examen*

117. Le TC prend note des corrections ci-après apportées aux principes directeurs d'examen adoptés pour le noyer noir, le chrysanthème et Heuchera; Heucherella :

- a) TG/332/1 Noyer noir

La correction concerne les points suivants :

- Caractère 19 : correction des variétés indiquées à titre d'exemple présentées en ordre inverse entre les niveaux 1 et 3

- b) TG/26/5 Corr. 2 Rev. Chrysanthème

La correction concerne les points suivants :

- Caractère 28 : Traductions en français et en allemand : "Variétés buissonnantes seulement" et "Nur buschige Sorten"

- c) TG/280/1 Heuchera; Heucherella/document TGP/14 "Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV"

La correction concerne les points suivants :

- Section 8.2, Deuxième exemple réel – Venus (variété avec plusieurs couleurs de feuille), 45 : Limbe : troisième couleur : distribution, doit se lire : "entre les nervures dans la zone intermédiaire centrale (5)"
- La même explication est reproduite dans le document TGP/14 "Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV" et serait corrigée en conséquence.

*Projets de principes directeurs d'examen examinés par les TWP en 2022*

118. Le TC prend note des projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques à leurs sessions en 2022, tels qu'ils figurent à l'annexe XII du document TC/58/2.

*Principes directeurs d'examen adoptés par correspondance en 2022*

119. Le TC note qu'un nouveau principe directeur d'examen et trois principes directeurs d'examen révisés pour la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité, indiqués dans le tableau

ci-dessous, ont été adoptés par correspondance sur la base des modifications figurant dans l'annexe II du présent document et des modifications rédactionnelles recommandées par le TC-EDC :

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
<u>NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTLINIEN / NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN</u>							
MX	TWO	TG/339/1	Zinnia	Zinnia	Zinnie	Zinnia	<i>Zinnia (Zinnia xmarylandica D. M. Spooner et al.; Zinnia angustifolia Kunth; Zinnia elegans Jacq.; Zinnia haageana Regel; Zinnia peruviana (L.) L.)</i>
<u>REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS</u>							
FR	TWV	TG/37/11(proj.9)	Turnip	Navet	Mairübe	Nabo	<i>Brassica rapa L. var. rapa L.</i>
FR	TWO	TG/68/4(proj.6)	Berberis	Berberis	Berberitze	Berberis	<i>Berberis L.</i>
KE	TWA	TG/238/2(proj.6)	Tea	Théier	Tee	Té	<i>Camellia sinensis (L.) Kuntze</i>

*Projets de principes directeurs d'examen devant être examinés par les TWP en 2023*

120. Le TC approuve le programme d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen adoptés qui figure à l'annexe XIV du document TC/58/2.

*Principes directeurs d'examen remplacés*

121. Le TC note que les versions remplacées des principes directeurs d'examen peuvent être consultées sur la page du site Web de l'UPOV consacrée aux "Principes directeurs d'examen remplacés" ([https://www.upov.int/test\\_guidelines/fr/list\\_supersede.jsp](https://www.upov.int/test_guidelines/fr/list_supersede.jsp)).

Questions pour information

122. Le TC note que, parallèlement à la décision prise par le Conseil d'organiser une seule session annuelle des organes de l'UPOV à Genève, une série de mesures ont été adoptées pour rendre les sessions les plus efficaces possible, notamment la séparation des documents en deux types de documents : les "documents pour décision" contenant des questions requérant une décision de l'organe concerné; et les documents présentés pour information uniquement.

123. Le TC note que les documents présentés pour information uniquement sont publiés dans une section distincte du site Web de l'organe concerné ("section d'information") et ne sont pas examinés individuellement.

124. Le TC note que les documents ci-après ont été publiés en tant que documents d'information sur la page Web de la cinquante-huitième session du TC :

- a) Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (document TC/57/INF/4)
- b) Base de données sur les variétés végétales PLUTO (document TC/58/INF/3)
- c) UPOV PRISMA (document TC/58/INF/2)

- d) Bases de données sur les descriptions variétales (document TC/58/INF/5)
- e) Techniques moléculaires (document TC/58/INF/6)
- f) Outil de recherche de similarité de l'UPOV aux fins de la dénomination variétale (document TC/58/INF/7)

#### Programme de la cinquante-neuvième session

- 1. Ouverture de la session
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Rapport sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
- 4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques
- 5. Questions découlant des travaux des TWP
- 6. Matériel d'orientation et d'information
- 7. Techniques moléculaires
- 8. Coopération en matière d'examen
- 9. Renforcement de la participation des membres de l'Union aux travaux du TC et aux travaux de restructuration des TWP
- 10. Informations et bases de données
  - a) Bases de données d'information de l'UPOV
  - b) UPOV PRISMA
  - c) Échange et utilisation de logiciels et d'équipements
  - d) Bases de données sur les descriptions variétales
  - e) Modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web
- 11. Ateliers préparatoires
- 12. Dénominations variétales
- 13. Débat sur : les techniques moléculaires dans le cadre de l'examen DHS
- 14. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
- 15. Principes directeurs d'examen
- 16. Programme de la soixantième session
- 17. Adoption du compte rendu (selon le temps disponible)
- 18. Clôture de la session

#### Président et vice-président

125. Le TC fait observer que le mandat de la présidence de M. Nik Hulse (Australie) arrivera à son terme à la clôture de la prochaine session ordinaire du Conseil. Il propose au Conseil d'élire Mme Beate Rücker (Allemagne) nouvelle présidente et Mme Nuria Urquía Fernández (Espagne) nouvelle vice-présidente du TC pour les trois années à venir.

#### Médaille de l'UPOV

126. À la clôture de la session, M. Nik Hulse (Australie) reçoit une médaille d'argent de l'UPOV pour le remerciement d'avoir présidé le TC de 2019 à 2022. En lui remettant la médaille, M. Peter Button, vice-secrétaire général de l'UPOV, rappelle que M. Hulse a été nommé président juste avant le début de la pandémie de COVID-19 et qu'il a dirigé le TC lors de la toute première réunion virtuelle. Sous la direction de M. Hulse, le TC a adopté 63 principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés; il a révisé une série de documents TGP, notamment le TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS"; le TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", le TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", le TGP/10 "Examen de l'homogénéité"; le TGP/14 "Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV"; et le TGP/15 "Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité



(DHS)”. Sous le mandat de M. Hulse, le TC a décidé d’étudier les moyens d’améliorer l’assistance technique fournie par l’UPOV pour l’examen DHS.

127. Le Secrétaire général adjoint rappelle que M. Hulse est très respecté et apprécié dans le monde entier. Il a participé à sa première réunion de l’UPOV en 1997 et a exercé la fonction d’expert principal pour cinq principes directeurs d’examen. Il a présidé le TWO de 2012 à 2014 et le BMT de 2017 à 2019. Il a été conférencier et formateur dans le cadre de plusieurs activités de renforcement des capacités menées par l’UPOV dans différentes régions et a obtenu le diplôme du programme de formation des formateurs de l’UPOV. Il a participé activement à l’élaboration initiale du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web et de l’outil de recherche de similarité de l’UPOV. Il a également apporté une contribution précieuse pour expliquer les procédures permettant d’associer les obtenteurs à l’examen DHS.

*128. Le TC adopte le présent compte rendu à la clôture de sa session le 25 octobre 2022.*

[L’annexe I suit]

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTSI. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROSAFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU-NKOANA (Ms.), Director, Genetic Resources, Department of Agriculture, Rural development and Land Reform, Pretoria  
(e-mail: noluthandon@daff.gov.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Ms.), Head of Division, Federal Plant Variety Office, Bundessortenamt, Hanover  
(e-mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Coordinadora de Relaciones Institucionales e Interjurisdiccionales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires  
(e-mail: mlvillamayor@inase.gob.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Edwina VANDINE (Ms.), Chief of Plant Breeders' Rights, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, Woden  
(e-mail: edwina.vandine@ipaustrialia.gov.au)

Nik HULSE (Mr.), Director, Policy and International Affairs, Policy and Stakeholders Group, IP Australia, Woden  
(e-mail: nik.hulse@ipaustrialia.gov.au)

Andrew HALLINAN (Mr.), Senior Examiner, Plant Breeders Rights Office, IP Australia, Woden  
(e-mail: andrew.hallinan@ipaustrialia.gov.au)

Isabel Louise WARD (Ms.), Assistant Director, Plant Breeder's Rights, IP Australia, Woden  
(e-mail: Isabel.Ward@ipaustrialia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Jutta TAFERNER-KRIEGL (Ms.), Head, Department for DUS testing and Plant Variety Protection, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Wien  
(e-mail: jutta.taferner-kriegl@ages.at)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Tatsiana SIAMASHKA (Ms.), Deputy Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk  
(e-mail: belsort@mail.ru)

Maryna SALADUKHA (Ms.), Deputy Head, International Cooperation Department, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk  
(e-mail: belsort@mail.ru)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Stefânia PALMA ARAUJO (Ms.), Coordinator, Plant Variety Protection Office, National Plant Variety Protection Service, Serviço Nacional de Proteção de Cultivares (SNPC), Brasília  
(e-mail: stefania.araujo@agro.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Ashley BALCHIN (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa  
(e-mail: ashley.balchin@inspection.gc.ca)

Renée CLOUTIER (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa  
(e-mail: Renee.Cloutier@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Manuel Antonio TORO UGALDE (Sr.), Jefe Sección, Registro de Variedades Protegidas, Departamento de Semillas y Plantas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile  
(e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

Martín CORREA F. (Sr.), Consejero, Misión Permanente de Chile ante la Organización Mundial del Comercio, Ginebra  
(e-mail: macorrea@subrei.gon.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Yehan CUI (Mr.), Principal Consultant, Division of Plant Variety Protection, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing  
(e-mail: cuiyehan@agri.gov.cn)

Guang CHEN (Mr.), Division Director, Division of Plant Variety Protection, Office for Protection of New Varieties of Plant, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing  
(e-mail: chenguang@cnpvp.net)

Yongqi ZHENG (Mr.), Director, Laboratory of Molecular Identification of Plant Varieties, Office of Protection of New Varieties of Plants, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing  
(e-mail: zyq8565@126.com)

Kun YANG (Mr.), Deputy Director, Associate Researcher, Beijing Sub-Center for DUS Testing, affiliated to Institute of Vegetables and Flowers under Chinese Academy of Agricultural Sciences, Beijing  
(e-mail: yangkun@caas.cn)

Ruixi HAN (Mr.), Deputy Director, Division of DUS Tests, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing  
(e-mail: wudifeixue007@163.com)

Yumei GONG (Ms.), Vice Director, PVP Office, National Forestry and Grassland Administration (NFGA), Beijing  
(e-mail: 2457677530@qq.com)

Boxuan WU (Mr.), Program Administrator, Division I, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing  
(e-mail: wuboxuan@cnipa.gov.cn)

Yang YANG (Ms.), Senior Examiner, Division of Plant Variety Protection, Development Center of Science & Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing  
(e-mail: yangyang@agri.gov.cn)

Yuxia LIU (Ms.), Principal Staff Member, Division of Plant Variety Protection, Office for Protection of New Varieties of Plant, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing  
(e-mail: liuyuxia@cnpvp.net)

Yuan LIU (Mr.), Staff, PVP Office, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing  
(e-mail: liuyuanhn@hotmail.com)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Alfonso Alberto ROSERO (Sr.), Director Técnico de Semillas, Subgerencia de Protección Vegetal, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Bogotá  
(e-mail: alberto.rosero@ica.gov.co)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN (Mr.), Director, Tystofte Foundation, Skaelskoer  
(e-mail: gde@tystofte.dk)

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Shymaa ABOSHOSHA (Ms.), Agronomist, Plant Variety Protection Office (PVPO), Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), Giza  
(e-mail: sh\_z9@hotmail.com)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Sra.), Jefe de Área de Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Madrid  
(e-mail: nurquia@mapa.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Merjan SAVILA (Mr.), Head, Plant Reproductive Material, Plant Health Department, Ministry of Rural Affairs, Tallinn

(e-mail: Merjan.Savila@agri.ee)

Laima PUUR (Ms.), Counsellor, Organic Farming and Seed Department, Estonian Agricultural and Food Board, Viljandi

(e-mail: laima.puur@pta.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S.

Department of Commerce, Alexandria

(e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Ruihong GUO (Ms.), Deputy Administrator, AMS, Science & Technology Program, United States Department of Agriculture (USDA), Washington D.C.

(e-mail: ruihong.guo@usda.gov)

Jeffery HAYNES (Mr.), Commissioner, Plant Variety Protection Office, USDA, AMS, S&T, Washington D.C.

(e-mail: Jeffery.Haynes@usda.gov)

Christian HANNON (Mr.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

(e-mail: christian.hannon@uspto.gov)

Yasmine Nicole FULENA (Ms.), Intellectual Property Adviser, Permanent Mission of the United States of America to the United Nations Office and other international organizations in Geneva, Chambésy

(e-mail: fulenayn@state.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / RUSSISCHE FÖDERATION / FEDERACIÓN DE RUSIA

Yuri L. GONCHAROV (Mr.), Deputy Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow

(e-mail: ygoncharov1@yandex.ru)

Gennady KARLOV (Mr.), Deputy Chairman, State Commission of The Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection (GOSSORTCOMISSIYA), Moscow

(e-mail: Solnyshkina1@yandex.ru)

Gennadiy REZVIY (Mr.), Deputy Chairman, State Commission of The Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection (GOSSORT COMISSIYA), Moscow

(e-mail: Solnyshkina1@yandex.ru)

Irina KOZLY (Ms.), General Director, Russian Berry Union, Moscow

(e-mail: irina@berry-union.ru)

Tatiana MAKEEVA (Ms.), Head, Department for Agricultural Crops, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow

(e-mail: zerno@gossortrf.ru)

Denis ALIBALEV (Mr.), Head of Department, Federal State Budgetary Institution Russian Agricultural Center (FSBI ROSSELHOSCENTER), Moscow

(e-mail: rscsotrudnichestvo@mail.ru)

Valentina VORCHIK (Ms.), Deputy Head of Department, Federal State Budgetary Institution Russian Agricultural Center (FSBI ROSSELHOSCENTER), Moscow

(e-mail: rscsertifikat@mail.ru)

Anna TIMOSHENKOVA (Ms.), Chief Agronomist of vegetable, fruit, berry and ornamental crops department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow

(e-mail: ovoch@gossortrf.ru)

Vyacheslav RETUNSKIY (Mr.), Leading Agronomist of the Fodder Crops and Maize Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow

(e-mail: korm@gossortrf.ru)

Elena ZABLOTSKAYA (Ms.), Deputy Chief, Department for Vegetables, Fruit and Berry Crops and Ornamental Plants, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow

(e-mail: ovoch@gossortrf.ru)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Kaarina PAAVILAINEN (Ms.), Senior Officer, Seed Unit, Finnish Food Authority, Loimaa  
(e-mail: kaarina.paavilainen@ruokavirasto.fi)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Fabien MASSON (Mr.), Head of Variety Study Department (SEV), Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), Beaucauzé  
(e-mail: fabien.masson@geves.fr)

Clarisse LECLAIR (Ms.), Head of DUS Testing, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucauzé  
(e-mail: clarisse.leclair@geves.fr)

GÉORGIE / GEORGIA / GEORGIEN / GEORGIA

Merab KUTSIA (Mr.), Head, Department of Inventions and New Plant Varieties and Animal Breeds, National Intellectual Property Center (SAKPATENTI), Mtskheta  
(e-mail: mkutsia@sakpatenti.org.ge)

GHANA / GHANA / GHANA / GHANA

Grace Ama ISSAHAQUE (Ms.), Chief State Attorney, Industrial Property Office, Accra  
(e-mail: graceissahaque@hotmail.com)

Hans ADU-DAPAAH Mr.), Vice-President, CSIR-Crops Research Institute, Kumasi  
(e-mail: hadapaah@yahoo.com)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Márton PÉCS (Mr.), Agricultural IT Expert, Department of Agricultural Variety Trials, Directorate of Agricultural Genetic Resources, National Food Chain Safety Office (NÉBIH), Budapest  
(e-mail: pecsm@nebih.gov.hu)

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL / ISRAEL

Dikla DABBY-NAOR (Ms.), Chairperson, Plant Breeders' Rights Council, Ministry of Agriculture and Rural Development, Beit-Dagan  
(e-mail: diklad@moag.gov.il)

Hanna Tova GLICKSMAN (Ms.), Student Employee, PBR Council and Chief Scientist's Office, Beit Dagan  
(e-mail: hannag@moag.gov.il)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Minori HAGIWARA (Ms.), Director for International Affairs on Plant Variety Protection, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: minori\_hagiwara110@maff.go.jp)

Yasunori EBIHARA (Mr.), Director, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: yasunori\_ebihara760@maff.go.jp)

Koji AKAMATSU (Mr.), Deputy Director, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: koji\_akamatsu510@maff.go.jp)

Daisuke FUJITSUKA (Mr.), Technical Official, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: daisuke\_fujitsuka080@maff.go.jp)

Misato TSUJI (Ms.), Technical Official, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: misato\_tsuji720@maff.go.jp)

Yoshiyuki OHNO (Mr.), Examiner, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: yoshiyuki\_ono300@maff.go.jp)

KENYA / KENYA / KENIA / KENYA

Theophilus M. MUTUI (Mr.), Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi  
(e-mail: tmutui@kephis.org)

Simon Mucheru MAINA (Mr.), Head, Seed Certification and Plant Variety Protection, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi  
(e-mail: smaina@kephis.org)

Grace Muthoni MUGO (Ms.), Assistant Director, Research, Extension and Liaison Unit, State Department for Crop Development and Agricultural Research, Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries, Nairobi  
(e-mail: mugomgrace@gmail.com)

LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Inga OVSJANNIKA (Ms.), Senior Officer, Division of Seed Certification and Plant Variety Protection, Seed Control Department, State Plant Protection Service, Riga  
(e-mail: inga.ovsjannika@vaad.gov.lv)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Zoubida TAOUSSI (Mme), Responsable de la protection des obtentions végétales, Office National de Sécurité Sanitaire de Produits Alimentaires (ONSSA), Rabat  
(e-mail: ztaoussi67@gmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Víctor Manuel VÁSQUEZ NAVARRETE (Sr.), Director de área, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaria de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México  
(e-mail: victor.vasquez@agricultura.gob.mx)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher James BARNABY (Mr.), PVR Manager / Assistant Commissioner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Business, Innovation and Employment, Christchurch  
(e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Fernando RÍOS ALVARENGA (Sr.), Director, Dirección de Semillas, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), San Lorenzo  
(e-mail: fernando.rios@senave.gov.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Marien VALSTAR (Mr.), Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, DG Agro, Ministry of Agriculture, Nature Management and Fisheries, Den Haag  
(e-mail: m.valstar@minInv.nl)

Bert SCHOLTE (Mr.), Head Department Variety Testing, Naktuinbouw NL, Roelofarendsveen  
(e-mail: b.scholte@naktuinbouw.nl)

Marian A. VAN LEEUWEN (Ms.), DUS Specialist, Team DUS Vegetable Crops, Variety Testing Department, Naktuinbouw, Roelofarendsveen  
(e-mail: m.v.leeuwen@naktuinbouw.nl)

Marco HOFFMAN (Mr.), Senior Policy Officer, Naktuinbouw, Roelofarendsveen  
(e-mail: m.hoffman@naktuinbouw.nl)

PÉROU / PERU / PERU / PERÚ

Sara Karla QUINTEROS MALPARTIDA (Sra.), Coordinadora de Conocimientos Colectivos y Variedades Vegetales, Dirección de Invenciones y Nuevas Tecnologías, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPI), Lima  
(e-mail: squinteros@indecopi.gob.pe)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Marcin KRÓL (Mr.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka  
(e-mail: M.Krol@coboru.gov.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

Yong Seok JANG (Mr.), Deputy Director, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety Center (NFSV), Chungcheongbukdo  
(e-mail: mushrm@korea.kr)

Tae Hoon KIM (Mr.), Senior Forest Researcher, Examiner, National Forest Seed Variety Center (NFSV), Chungcheongbuk-do  
(e-mail: algae23@korea.kr)

Won-Bum CHO (Mr.), Forest Researcher, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety Center (NFSV), Chungcheongbuk-do  
(e-mail: rudis99@korea.kr)

Hwan-Su HWANG (Mr.), Forest Researcher, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety Center, Korea Forest Service, Chungcheongbuk-do  
(e-mail: hwansu3368@korea.kr)

Keum-Soon PARK (Ms.), DUS Examiner, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gyeongsangbuk-do  
(e-mail: ks1012@korea.kr)

Yong-Hyun CHO (Mr.), DUS Examiner, Plant Variety Protection Division, Korean Seed and Variety Service (KSVS)  
(e-mail: flammulina@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON (Mr.), Director, State Commission for Crops Variety Testing (SCCVT), Chisinau  
(e-mail: info@cstsp.md)

Ala GUSAN (Ms.), Chief expert, Patents Division, Inventions and Plant Varieties Department, State Agency on Intellectual Property of the Republic of Moldova (AGEPI), Chisinau  
(e-mail: ala.gusan@agepi.gov.md)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINIKANISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

María Ayalivis GARCÍA MEDRANO (Sra.), Directora, Oficina para el Registro de Variedades y Obtenciones Vegetales (OREVADO), Santo Domingo  
(e-mail: mgarcia@orevado.gob.do)

Octavio Augusto BERAS-GOICO JUSTINIANO (Sr.), Encargado del Departamento Legal, Oficina de Registro de Variedades y Obtenciones Vegetales (OREVADO), Santo Domingo  
(e-mail: ota470@gmail.com)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Andrea POVOLNÁ (Ms.), Head of DUS Department, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Brno  
(e-mail: andrea.povolna@ukzuz.cz)

Lenka CLOWEZOVÁ (Ms.), Agricultural Commodities Department, Ministry of Agriculture, Praha  
(e-mail: lenka.clowezova@mze.cz)

Lydie CECHOVÁ (Ms.), Crop Expert, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Hradec Nad Svitavou  
(e-mail: lydie.cechova@ukzuz.cz)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Patrick NGWEDIAGI (Mr.), Director General, Tanzania Official Seed Certification Institute (TOSCI), Morogoro  
(e-mail: dg@tosci.go.tz)

Twalib Mustafa NJOHOLE (Mr.), Registrar of Plant Breeders' Rights, Plant Breeders Rights' Office, Ministry of Agriculture (MoA), Dodoma  
(e-mail: twalib.njohole@kilimo.go.tz)

Dorah Herman BIVUGILE (Ms.), Research Officer, Tanzania Official Seed Certification Institute (TOSCI), Morogoro  
(e-mail: info@tosci.go.tz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMĂNIEN / RUMANIA

Teodor Dan ENESCU (Mr.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest  
(e-mail: enescu\_teodor@istis.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Michael BROWN (Mr.), Head of Plant Variety and Seeds (PVS), Animal and Plant Health Agency (APHA),  
Cambridge  
(e-mail: Michael.Brown@apha.gov.uk)

Fiona HOPKINS (Ms.), Joint Head of Plant Varieties and Seeds, Animal and Plant Health and Welfare  
Directorate, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge  
(e-mail: fiona.hopkins@defra.gov.uk)

Sigurd RAMANS-HARBOROUGH (Mr.), Manager of UK Variety Listing and PBR, Plant Varieties and Seeds,  
Animal and Plant Health Agency (APHA), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA),  
Cambridge  
(e-mail: Sigurd.Ramans-Harborough@defra.gov.uk)

SERBIE / SERBIA / SERBIEN / SERBIA

Jovan VUJOVIC (Mr.), Head, Plant Protection Directorate, Group for Plant Variety Protection and Biosafety,  
Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Belgrade  
(e-mail: jovan.vujovic@minpolj.gov.rs)

Gordana LONCAR (Ms.), Senior Adviser for Plant Variety protection, Plant Protection Directorate, Group for  
Plant Variety Protection and Biosafety, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Belgrade  
(e-mail: gordana.loncar@minpolj.gov.rs)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Lubomir BASTA (Mr.), Head of DUS testing, Department of Variety Testing, Central Control and Testing  
Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Spisské Vlchy  
(e-mail: lubomir.basta@uksup.sk)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Ms.), Plant Variety Rights Office, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern  
(e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Omar BRAHMI (M.), Chef, Service d'évaluation, d'homologation et de protection des obtentions végétales,  
Direction Général de la Santé Végétale et de Contrôle des Intrants Agricoles, Ministère de l'Agriculture, des  
Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Tunis  
(e-mail: brahmi\_omar@yahoo.fr)

TÜRKIYE / TÜRKIYE / TÜRKEI / TÜRKIYE

Cengiz BUDAN (Mr.), Deputy General Director of Plant Production, Ministry of Agriculture and Forestry,  
Ankara  
(e-mail: Cengiz.budan@tarimorman.gov.tr)

Sezgin KARADENIZ (Mr.), Head, Seed Policies Department and PBR Office, General Directorate of Plant  
Production, Ministry of Agriculture and Forestry, Ankara  
(e-mail: sezgin.karadeniz@tarimorman.gov.tr)

Levent DOGRUYOL (Mr.), Section Coordinator, Plant Production, Ministry of Agriculture and Forestry,  
Ankara  
(e-mail: Idogruyol@hotmail.com)

Mehmet CAKMAK (Mr.), PBR Expert, Senior Agricultural Engineer, Msc., Seed Department, General  
Directorate of Plant Production, Ministry of Agriculture and Forestry, Ankara  
(e-mail: mehmet.cakmak@tarimorman.gov.tr)

UKRAINE / UKRAINE / UKRAINE / UCRANIA

Halyna KARAZHBEI (Ms.), Head, Division of Registration of Plant Variety Rights, Department of Agrarian  
Development, Kyiv  
(e-mail: galinakar@ukr.net)



UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Andrea POVOLNÁ (Ms.), Head of DUS Department, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Brno  
(e-mail: andrea.povolna@ukzuz.cz)

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Brussels  
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Dirk THEOBALD (Mr.), Senior Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers  
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

Jean MAISON, Deputy Head, Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers (e-mail: maison@cpvo.europa.eu)

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Daniel BAYCE MUÑOZ (Sr.), Director Ejecutivo, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Canelones  
(e-mail: dbayce@inase.uy)

VIET NAM / VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM

Thi Hang CAM (Ms.), Officer/Examiner, Department of Crop Production (DCP), Plant Variety Protection Office (PVPO), Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), Hanoi  
(e-mail: pvpvietnam@mard.gov.vn)

Thai Ha PHAM (Mr.), Examiner, Department of Crop Production (DCP), Plant Variety Protection Office (PVPO), Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), Hanoi  
(e-mail: hapvpo@gmail.com)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / SAUDI-ARABIEN / ARABIA SAUDITA

Ali NAMAZI (Mr.), Head of Plant Varieties, General Directorate of Patents, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh  
(e-mail: anamazi@saip.gov.sa)

Fahd ALAIJAN (Mr.), Patent Expert, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh  
(e-mail: fajlan@saip.gov.sa)

KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN / KASACHSTAN / KAZAJSTÁN

Abilkhaiyr TAMABEK (Mr.), Vice Minister, Ministry of Agriculture, Nur-Sultan  
(e-mail: tamabek.a@minagri.gov.kz)

Azat SULTANOV (Mr.), Director, Department of Agriculture, Ministry of Agriculture, Nur-Sultan  
(e-mail: sultanov.a@minagri.gov.kz)

Talgat AZHGALIYEV (Mr.), Chairman, State Commission for Variety Testing of Agricultural Crops (RSI), Ministry of Agriculture, Nur-Sultan  
(e-mail: office@sortcom.kz)

Ademi GABDOLA (Ms.), Head of department, State Commission for variety testing of agricultural crops, Nur-Sultan  
(e-mail: for\_work\_15@mail.ru)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Jaruwan SUKKHAROM (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission of Thailand to the WTO, Geneva  
(e-mail: jaruwan@thaiwto.com)

Pornpimol SUGANDHAVANIJA (Ms.), DPR, Permanent Mission of Thailand to the WTO, Geneva  
(e-mail: pornpimol@thaiwto.com)

Vivanya KLOYSAI (Ms.), Agricultural Research Officer, Plant Variety Protection Office, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Bangkok  
(e-mail: ks.vivanya@gmail.com)

Orporn PHUEAKHLAI (Ms.), Agricultural Research Officer, Practitioner Level, Plant Variety Protection Office, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Bangkok  
(e-mail: orpornpk@gmail.com)

ZIMBABWE / ZIMBABWE / SIMBABWE / ZIMBABWE

Tanyaradzwa Milne MANHOMBO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission of Zimbabwe to the United Nations Office and other international organizations in Geneva, Chambésy  
(e-mail: tanyamilne2000@yahoo.co.uk)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

AFRICAN SEED TRADE ASSOCIATION (AFSTA)

Catherine LANGAT (Ms.), Technical Manager, African Seed Trade Association (AFSTA), Nairobi, Kenya  
(e-mail: catherine@afsta.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS (Mr.), Consultant, CropLife International, Bruxelles, Belgium  
(e-mail: marcel@bruinsseedconsultancy.com)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Szabolcs RUTHNER (Mr.), Regulatory Affairs Manager, International Seed Federation (ISF), Nyon, Switzerland  
(e-mail: s.ruthner@worldseed.org)

Astrid M. SCHENKEVELD (Ms.), Specialist, Plant Breeder's Rights & Variety Registration | Legal, Rijk Zwaan Zaadteelt en Zaadhandel B.V., De Lier, Netherlands  
(e-mail: a.schenkeveld@rijkszwaan.nl)

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO) /  
AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO) /  
AFRIKANISCHE REGIONALORGANISATION FÜR GEWERBLICHES EIGENTUM (ARIPO)  
ORGANIZACIÓN REGIONAL AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (ARIPO)

Flora Kokwihyukya MPANJU (Ms.), Head, Search and Substantive Examination, Harare, Zimbabwe  
(e-mail: fmpanju@aripo.org)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES HORTICOLES À  
REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF  
ASEXUALLY REPRODUCED HORTICULTURAL PLANTS (CIOPORA) / INTERNATIONALE  
GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER GARTENBAULICHER PFLANZEN  
(CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE PLANTAS HORTÍCOLAS DE  
REPRODUCCIÓN ASEXUADA (CIOPORA)

Paulo PERALTA (Mr.), Technical Expert, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany  
(e-mail: paulo.peralta@ciopora.org)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Stevan MADJARAC (Mr.), Germplasm IP Lead, Bayer Crop Science, Ankeny, United States of America  
(e-mail: stevan.madjarac@bayer.com)

IV. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Nik HULSE (Mr.), Chair

Beate RÜCKER (Ms.), Vice-Chair

V. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Peter BUTTON (Mr.), Vice Secretary-General

Yolanda HUERTA (Ms.), Legal Counsel and Director of Training and Assistance

Leontino TAVEIRA (Mr.), Head of Technical Affairs and Regional Development (Latin America, Caribbean)

Hend MADHOUR (Ms.), IT Officer

Manabu SUZUKI (Mr.), Technical/Regional Officer (Asia)

Amit SHARMA (Mr.), IT Support Officer  
Ariane BESSE (Ms.), Administrative Assistant  
Romy OERTEL (Ms.), Secretary I  
Kees VAN ETTEKOVEN (Mr.), Technical Expert

[L'annexe II suit]

## MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

Principes directeurs d'examen adoptés à la cinquante-huitième session du Comité technique*Révisions partielles***TC/58/16 Révision partielle des principes directeurs d'examen du noyer**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/16 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen du noyer soit soumise au TC pour adoption.

**TC/58/19 Révision partielle des principes directeurs d'examen de la roquette cultivée**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/19 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen de la roquette cultivée soit soumise au TC pour adoption.

**TC/58/20 Révision partielle des principes directeurs d'examen de l'ail**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/20 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen de l'ail soit soumise au TC pour adoption.

Chapitre II, par. 3	Libeller comme suit : "Variétés reproduites par voie sexuée : 15 000 graines dans le cas de variétés multipliées par voie végétative : 60 bulbes"
Chapitre III, par. 3	Libeller la dernière phrase comme suit : "On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si..."
Méthodes et observations, par. 1	À diviser en deux phrases.
Chapitre IV, par. 4	– Ajouter "des" après "homogénéité" – Libeller la dernière phrase comme suit : "Dans le cas d'un échantillon de 100 plantes, trois plantes hors type sont tolérées".

**TC/58/21 Révision partielle des principes directeurs d'examen du chou-rave**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/21 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen du chou-rave soit soumise au TC pour adoption.

**TC/58/22 Révision partielle des principes directeurs d'examen de la chicorée à feuille**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/22 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen de la chicorée à feuille soit soumise au TC pour adoption.

Car. 10	Vérifier si le texte doit être libellé comme suit : "Uniquement les variétés avec feuille : <u>distribution de la pigmentation anthocyanique : seulement diffuse</u> : Feuille : surface de la pigmentation anthocyanique"
---------	--

**TC/58/23 Révision partielle des principes directeurs d'examen du pois**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/23 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen du pois soit soumise au TC pour adoption.

Ad. 58, 10.3 et 10.4	Dans la version anglaise, remplacer "2 weeks old seedlings" par "2 week old seedlings"
Ad. 58, 10.4	– Libeller comme suit : "méthodes d'inoculation" – Libeller la dernière phrase comme suit : "Couper la partie apicale aux deux tiers des racines, tremper les racines restantes du plant..."
Ad. 59, 10.2	Corriger les exposants : de $1 \times 10^5$ à $1 \times 10^6$ spores/ml
Ad. 60, 10.3	Dans la version anglaise, remplacer "2 weeks old seedlings" par "2 week old seedlings"

**TC/58/24 Révision partielle des principes directeurs d'examen de l'épinard**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/24 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen de l'épinard soit soumise au TC pour adoption.

**TC/58/25 Révision partielle des principes directeurs d'examen des porte-greffes de tomate**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/25 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen des porte-greffes de tomate soit soumise au TC pour adoption.

**TC/58/26 Révision partielle des principes directeurs d'examen de la roquette sauvage**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/26 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen de la roquette sauvage soit soumise au TC pour adoption.

**TC/58/27 Révision partielle des principes directeurs d'examen du rosier**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/27 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen du rosier soit soumise au TC pour adoption.

**TC/58/28 Révision partielle des principes directeurs d'examen du seigle**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/28 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen du seigle soit soumise au TC pour adoption.

**TC/58/29 Révision partielle des principes directeurs d'examen du blé**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/29 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen du blé soit soumise au TC pour adoption.

**TC/58/30 Révision partielle des principes directeurs d'examen de la myrtille**

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TC/58/30 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen de la myrtille soit soumise au TC pour adoption.

Révisions

Pommier ( <i>Malus domestica</i> (Suckow) Borkh.)	TG/14/10 (proj.6)	M. Erik Schulte (DE)	TWF	*
	Nombre de car. : 51 Nombre de (*) car. : 34	(Experts intéressés : AU, BR, CA, CL, CN, CZ, FR, HU, JP, KR, MX, NL, NZ, PL, QZ, RU, ZA, CIOPARA)		

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TG/14/10 (proj.6) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu que des précisions d'ordre rédactionnel étaient requises par l'expert principal concernant le projet de principes directeurs d'examen du pommier (indiquées ci-dessous par "#") et il est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d'examen à sa réunion prévue en mars 2023.

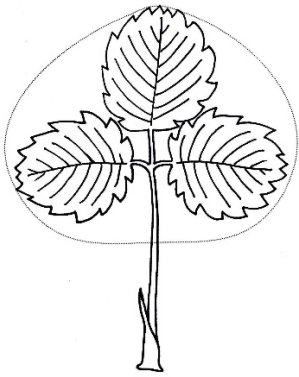
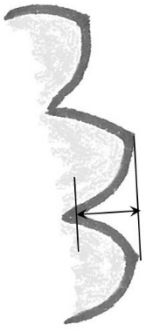
Généralités	Ajouter un espace avant %
#4.1.4	Vérifier s'il convient d'ajouter le nombre de parties de plantes par plante (ASW 7b)
#Tableau des car.	– S'assurer que les descriptions soient conformes à l'échelle BBCH (voir les explications portant sur certains caractères et les descriptions) – Indiquer les stades de croissance comme suit : "de ... à "(p. ex. 75 à 77, et non 75/77)
Car. 1	– Supprimer a) (déjà mentionné dans Ad. 1
#Car. 2	– Ajouter des illustrations (voir TGP/14, page 50)
#Car. 6 à 16	Vérifier les stades de croissance (les stades 75 à 77 semblent tardifs, les premières feuilles étant pleinement développées au stade 19)
Car. 10	Dans la version anglaise, remplacer "conical" par "conic" Dans la version anglaise, remplacer "obconical" par "obconic "
Car. 13	Dans la version anglaise, ajouter un tiret à "cross-section "
Car. 19	– Vérifier le stade de croissance (les stades 67 à 69 ne correspondent pas à d)) – Libeller comme suit : "Fleur : pigmentation anthocyanique à la base du filament "
Car. 20	À déplacer après le caractère 17
Car. 21	Supprimer "(le stade 65) "et le stade 73
Car. 22	Inverser l'ordre des notes 6 et 7
#Car. 35	Ajouter une explication concernant le "liège "(peau rugueuse d'un brun terne des pommes) ou des illustrations
#Car. 36	Ajouter une explication ou une illustration des "joues "
#Car. 35 à 43	Vérifier s'il convient d'ajouter des dessins à Ad. 40 pour montrer les parties de la pomme mentionnées dans ces caractères et ajouter un g) au 8.1
Car. 45, 46 et 47	Ajouter des définitions des termes applicables aux couleurs principales et secondaires (voir les définitions standard du document TGP/14)
Car. 47	Supprimer "Seulement des variétés avec..."
#Car. 47 et 48	Ajouter g)
8.1 a)	Libeller comme suit : "Les observations doivent être effectuées sur des arbres nus en hiver, après au moins une récolte de fruits satisfaisante."
8.1 a) et b)	Les car. 1 à 5 s'observent à la fin de la saison de végétation, ce qui correspond à la définition d'un cycle de végétation (voir 3.1.4). La saison commence par le stade de croissance 01 et se termine au stade de croissance 00. Par conséquent, il convient de supprimer a) et de modifier le libellé de b) comme suit : "Les observations doivent être effectuées sur les rameaux latéraux". b) s'appliquant uniquement aux car. 4 et 5, il peut être déplacé au 8.2.
8.1 c)	Vérifier s'il convient de préciser l'époque d'observation (stade de croissance 75 à 77?)

8.1 e)	à supprimer (s'applique uniquement au car. 21 et est couvert par le stade de croissance 73 à 74)
8.1 g)	Libeller comme suit : "Les observations doivent être faites à l'époque de maturité pour la consommation."
Ad. 1	Il convient de préciser l'époque d'observation. La première phrase fait référence à l'observation au stade 00, c'est-à-dire <u>à la fin</u> du cycle de végétation. La seconde phrase décrit les observations faites au cours du seul second cycle de végétation ( <u>après</u> au moins une récolte de fruits satisfaisante), soit une année supplémentaire pour établir ce caractère?
Ad. 1	Libeller comme suit : "... en fonction de la longueur et de l'épaisseur des rameaux, ainsi que du diamètre du tronc".
Ad. 1	Dans la version anglaise, remplacer "1" par "one"
Ad. 1	La vigueur de l'arbre (car. 1) est au stade de croissance 00. Cependant, l'explication suggère d'estimer la vigueur de l'arbre au cours de la période de dormance ou en été, lorsqu'il est en pleine croissance végétative. Faut-il supprimer le stade de croissance au car.1 ou en ajouter un autre? Si l'estimation est généralement faite lors de la période de dormance, je changerai l'ordre pour mieux le souligner dans l'Ad. 1.
Ad. 4	Libeller comme suit : "Les observations doivent être effectuées dans le tiers médian du rameau".
Ad. 5	Libeller comme suit : "Les observations doivent être effectuées dans le tiers médian du rameau, en comptant dans une zone définie ou par évaluation visuelle de la densité des lentilles sur l'écorce.
Ad. 17	Dans la version anglaise, ajouter "an" devant "horizontal"
Ad. 19	Élargir la pointe de la flèche
Ad. 25	À supprimer
Ad. 30	Dans la version anglaise, ajouter "the" devant "bloom"
Ad. 31	À supprimer
#Ad. 33	Vérifier s'il convient de fournir de meilleures photos pour le stade 4 ou de les remplacer par des dessins
Ad. 38	Libeller comme suit : "[p. ex. une <del>fenêtre</del> une zone de 1 cm <sup>2</sup> ]"
Ad. 40	Libeller comme suit "...; en cas de profondeur de la cuvette de l'œil : a-c au lieu de b-d)."
Ad. 44	– Vérifier s'il y a lieu de le supprimer (pas nécessaire, voir 8.1 g)) – S'il est conservé, ajouter "the" devant "time" dans la version anglaise et remplacer "it" par "this" dans la phrase suivante.
Ad. 50	Libeller comme suit : "L'époque de la récolte est atteinte lorsque les fruits peuvent être cueillis et..."
Ad. 51	Libeller comme suit : "L'époque de maturité de consommation est celle où le fruit est mûr pour la consommation et a atteint sa saveur et son arôme optimaux..."
8.3	– Ajouter un ouvrage de référence à l'en-tête et déplacer la source sous 9 – Vérifier s'il convient de renommer le Tableau des synonymes (à la fin de la partie 8.3) 8.4 "Autres noms de variétés donnés à titre d'exemple"
TQ 5	Supprimer l'espace supplémentaire avant "prière d'indiquer"
TQ 7.3	Libeller comme suit : "dans le cas de variétés mutantes..."

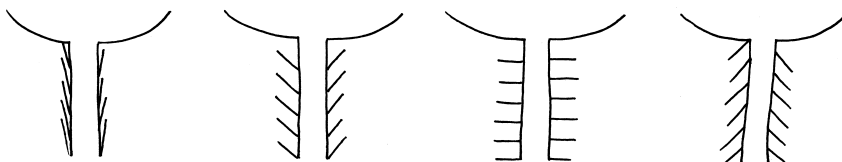
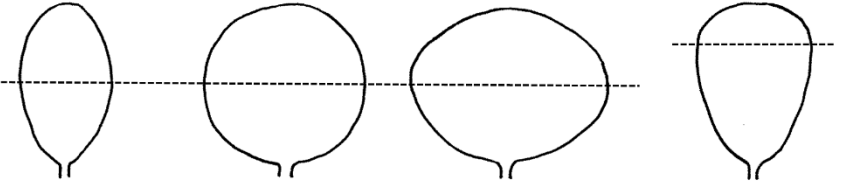
Fraisier ( <i>Fragaria L.</i> )	TG/22/11 (proj.5)	M. Erik Schulte (DE)	TWF	*
	Nombre de car. : 44 Nombre de (*) car. : 23	(Experts intéressés : AU, CA, CL, ES, JP, KE, KR, MA, NZ, PL, PT, QZ, CIOPORA, ISF)		

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TG/22/11 (proj.5) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu que des précisions d'ordre rédactionnel étaient requises par l'expert principal concernant le projet de principes directeurs d'examen du fraisier (indiquées ci-dessous par "#") et il est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d'examen à sa réunion prévue en mars 2023.

Tableau des caractères	Corriger les noms des variétés indiquées à titre d'exemples comme suit : Aramella    Aromella Rinia        Rina CF 4402    CIR 104
Car. 2	Réduire l'échelle à 5 notes (la plante représentée à l'illustration du stade 3 de l'Ad. 2 semble très lâche)
Car. 5	Libeller le niveau 2 comme suit : "très petit à petit "
Car. 11	Libeller le niveau 3 comme suit : "légèrement plus longue que large"
Car. 14	Libeller comme suit : "... incisions du bord"
Car. 15	Libeller comme suit : "Feuille : profil en section transversale"
Car. 18	Indiquer a) (supprimer b))
Car. 19 à 25	Indiquer b) (supprimer c))
Car. 26	Libeller comme suit : "Fruit : longueur par rapport à largeur "
Car. 28	Libeller le niveau 2 comme suit : "conique "(voir TGP/14)
Car. 29	– Libeller comme suit : "Fruit : position de largeur maximale" – Ajouter d)
Car. 30	– Inverser l'ordre afin que aiguë soit en premier (voir TGP/14)
Car. 35	Ajouter d)
8.1 a)	Libeller comme suit : "Les observations doivent être effectuées peu de temps avant..."
8.1 b)	Libeller comme suit "Les observations doivent être effectuées en pleine floraison. Les observations sur la fleur..."
8.1 c)	Libeller comme suit : "Les observations doivent être effectuées après la fin de la fructification des variétés non remontantes."
#8.1 d)	Vérifier s'il convient de modifier le libellé comme suit : "Les observations doivent être effectuées à maturité de cueillette, à l'exclusion des fruits terminaux des infructescences." (le terme "plantes d'un an" ne correspond pas au 3.1.2; préciser comment observer les fruits d'une seule plantation lors de la deuxième année)
Ad. 7	Remplacer l'illustration actuelle par l'illustration ci-après : 
Ad.14	Remplacer l'illustration actuelle par l'illustration de meilleure qualité ci-après : 
Ad. 16	Mettre l'illustration dans le même sens que celle de l'Ad. 7



Ad. 17	Remplacer les illustrations actuelles par les illustrations de meilleure qualité ci-après : 
Ad. 23	Remplacer les illustrations actuelles par les illustrations de meilleure qualité ci-après : 
Ad. 35	Libeller comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur la partie du fruit exposée au soleil.”
Ad. 36	Libeller comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur la partie centrale du fruit par comptage dans une zone <input type="checkbox"/> définie [par exemple, une surface de 1 cm <sup>2</sup> ] ou par évaluation visuelle.”
TQ 4.2.2	– Libeller “Semences” (voir GN31, exemple 2)
Ad. 42	Libeller comme suit “... plantes présentent au moins une fleur <input type="checkbox"/> ouverte”
Ad. 43	Libeller comme suit “... plantes fournissent au moins un fruit entièrement coloré.”

Pomme de terre ( <i>Solanum tuberosum</i> L.)	TG/23/7 (proj.4)	Mme Beate Rücker (DE)	TWA	*
	Nombre de car. : 37 Nombre de (*) car. : 16	(Experts intéressés : AT, AU, BR, CA, CN, CZ, DK, ES, FR, GB, IR, IT, JP, KE, KR, NL, NZ, PL, QZ, SK, TZ, AFSTA, CLI, Euroseeds, ISF)		

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TG/23/7 (proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen de la pomme de terre soit soumise au TC pour adoption.

3.4.1	Remplacer “2” par “deux”
Car. 5 et 9	Remplacer “pubescence” par “pilosité”
Car. 6, 7, 8, 9 et 10	Remplacer “sommet” par “extrémité”
Car. 14	Libeller comme suit : “Tige : pigmentation anthocyanique”
Car. 15	Libeller comme suit : “Feuille : taille”
Car. 16	– Libeller comme suit : “disposition des folioles” – Niveaux 1) se recouvrant, 2) se recouvrant à tangents, 3) tangents, 4) tangents à libres, 5) libres
Car. 17	– Libeller comme suit “Feuille : nombre de folioles secondaires” – Niveau 1 nul ou très petit à niveau 9, un grand nombre
Car. 18	Libeller comme suit “Feuille : intensité de la couleur verte”
Car. 19	Libeller comme suit : “Feuille : pigmentation anthocyanique de la nervure médiane”
Car. 21	Niveau 1 absente ou très faible à niveau 9, très forte
Car. 22	Libeller comme suit : “Bouton : pigmentation anthocyanique”
Car. 23	– Libeller comme suit : “Plante : nombre des inflorescences” – Niveau 1 nul ou très petit à niveau 9, un grand nombre
Car. 25	Libeller comme suit : “Pédoncule : pigmentation anthocyanique”

Car. 26	Libeller comme suit : “Corolle : diamètre”
Car. 32	Libeller comme suit : “Tubercule : forme”
Car. 34 et 37	Libeller les niveaux 7 et 9 comme suit : “rouge tacheté” et “bleu violet tacheté “
8.1 a)	Remplacer “sommet” par “extrémité”
8.1 c)	Dans la version anglaise, remplacer “midway” par “halfway”
8.1 d)	Libeller “corolle “au lieu de “corolle de la fleur” (comme dans le Tableau des caractères)
Ad. 4	Dans la version anglaise, supprimer les tirets de “red-violet” et “blue-violet”
Ad. 5	Remplacer “pubescence” par “pilosité”
Ad. 6	– Remplacer “sommet” par “extrémité” – Supprimer la deuxième phrase et le tableau
Ad. 9	– Remplacer “pubescence” par “pilosité” – Remplacer “sommet” par “extrémité”
Ad. 21	Libeller comme suit : “Les observations doivent être faites sur des feuilles entièrement développées sur l’ensemble de la plante.”
Ad. 22	Libeller comme suit : “Les observations doivent être effectuées”
Ad. 37	Libeller la deuxième phrase comme suit : “Quelques minutes après avoir coupé le tubercule,…”

Dactyle ( <i>Dactylis glomerata</i> L.)	TG/31/9 (proj.3)	Mme Anne-Lise Corbel (FR)	TWA	*
	Nombre de car. : 16 Nombre de (*) car. : 6	(Experts intéressés : AR, DE, GB, IT, JP, NZ, PL, QZ, SK, Euroseeds)		

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TG/31/9 (proj.3) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.





Le TC-EDC est convenu que la révision partielle des principes directeurs d’examen du dactyle soit soumise au TC pour adoption.

3.3.3	Libeller C comme suit : “essai spécial “(au singulier)
3.4.1	Remplacer “2 “par “deux”
3.4.2	Remplacer “2 “par “deux”
6.5	Ajouter une légende : A : plantes isolées B : parcelles en ligne C : essai spécial
Car. 6	Libeller comme suit : “Feuille : couleur verte <u>sans vernalisation</u> ”
Car. 7	Dans la version anglaise, ajouter un tiret comme suit : “semi-erect” et “semi-prostrate”
Car. 8	Libeller comme suit : “Feuille : couleur verte <u>après vernalisation</u> ”
8.1 a)	Vérifier si la qualité des illustrations peut être améliorée (voir p. ex. TG Timothy)
Ad. 12	Libeller la deuxième phrase comme suit : “La longueur et la largeur doivent être mesurées sur la même feuille.”
Ad. 14	Dans la version anglaise, supprimer “in the field”

Soja ( <i>Glycine max</i> (L.) Merr.)	TG/80/7 (proj.9)	M. Mariano Alejandro Mangieri (AR)	TWA	*
	Nombre de car. : 21 Nombre de (*) car. : 9	(Experts intéressés : AR, AT, AU, BR, CA, CN, CO, ES, FR, HU, IT, JP, KR, NL, PL, PY, QZ, SK, TZ, US, UY, VN, ZA, AFSTA, CLI, Euroseeds, ISF, SAA)		

À sa réunion organisée les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TG/80/7 (proj.9) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu que le projet de principes directeurs d'examen du soja soit soumis au TC pour adoption.

3.4.1	Remplacer "2" par "deux", comme dans le 3.4.2
Car. 4	– Libeller le niveau 3 comme suit : "ovale avec un sommet pointu" – Libeller le niveau 4 comme suit : "ovale avec un sommet arrondi"
Car. 7, Ad. 7 et TQ 5.2 7)	Je crois que "semi-determinate" s'écrit avec un tiret.
Car. 4	Inverser les variétés indiquées à titre d'exemples pour les notes 3 et 4
Car. 8	Dans la version anglaise, ajouter un tiret à "semi-erect"
Car. 14	Libeller comme suit : "Gousse : coloration grise de la convexité de la graine"
Car. 16	Dans la version anglaise, libeller comme suit : "spheric" au lieu de "spherical" (voir TGP/14)
	Ajouter des illustrations
	 Sphérique
	 Sphérique et aplatie
	 Allongée
	 Allongée et aplatie
Car. 16	
Car. 19	Indiquer VG
Ad. 1	"... lumière solaire intense depuis leur émergence...."
Ad. 13	– Libeller la première phrase comme suit : "Les observations doivent être effectuées sur les gousses du tiers médian des plantes, pubescence incluse et coloration grise de la convexité de la graine exclue." – Libeller la deuxième phrase comme suit : "Les observations..."
Ad. 14	Libeller comme suit : "Les observations doivent être effectuées sur la convexité de la graine de la gousse (indiquée par des flèches noires) (convexité ne semble pas s'employer au pluriel).
Ad. 17	– Libeller comme suit : "Les observations..." – Ajouter "Voir Ad. 21"
Ad. 19	– Libeller l'avant-dernier paragraphe comme suit : "... sur une surface blanche pour l'observation." – Libeller la dernière phrase comme suit : "D'autres méthodes peuvent être utilisées..."

Ad. 20	Ajouter "Voir Ad. 21"
Ad. 20	Libeller comme suit : "Noir imparfait : centre foncé, entouré d'une auréole brune".
Ad. 21	– Libeller comme suit : "Avec l'aimable autorisation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments" – Améliorer le format des flèches (flèches de même épaisseur)
9. Bibliographie	Vérifier et compléter la bibliographie

Tournesol ( <i>Helianthus annuus</i> L.)	TG/81/7(proj.5)	M. Zoltán Csűrös (HU)	TWA	*
	Nombre de car. : 21 Nombre de car. (*) : 9	(Experts intéressés : AU, AR, BG, BR, CA, CN, DE, ES, FR, IT, JP, KE, QZ, RO, SK, TZ, UY, ZA, AFSTA, ISF, Euroseeds, CLI)		

À sa réunion tenue les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TG/81/7(proj.5) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu que des précisions d'ordre rédactionnel étaient requises par l'expert principal concernant le projet de principes directeurs d'examen du tournesol (indiquées ci-dessous par "#") et il est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d'examen à sa réunion prévue en mars 2023.

Généralités	- Remplacer "grains" par "semences" dans tout le document - Dans la version anglaise, corriger l'orthographe de "disc floret" (au lieu de "disk" dans tout le document)
2.3	Modifier le libellé comme suit : "... 1 kg de semences pour les variétés hybrides ou à fécondation libre..."
3.1.2	À supprimer car c'est une plante annuelle
Car. 5	Modifier le libellé comme suit : "Feuille : profil en section transversale"
#Car. 6	À réviser (les niveaux d'expression ne correspondent pas au libellé du car.)
Car. 7	Modifier le libellé comme suit : "Feuille : lobes"
Car. 8	– Modifier le libellé comme suit : "Feuille : parenchyme à la base des nervures latérales" – Indiquer les niveaux (1) absent ou très faible, (2) faible, (3) fort
Car. 12	– Le niveau 1 doit être libellé comme suit : "dressé" – Le niveau 2 doit être libellé comme suit : "demi-dressé"
Car. 13	– Modifier le libellé comme suit : "Fleur ligulée : profil" – Indiquer les niveaux (1) plate, (2) enroulée, (3) torsadée, (4) fortement recourbée
Car. 16	Supprimer "modérément" dans les niveaux d'expression 2 et 3
#Car. 20	Vérifier s'il convient d'ajouter une explication au caractère 21
Car. 26	Remplacer "enveloppante" par "appliquée" dans tous les niveaux
Car. 30	Modifier le libellé comme suit : "... Position de la ramification"
#Car. 34	– Modifier le libellé comme suit : "Capitule : diamètre" – Ajouter dans l'explication que pour les variétés ramifiées, le capitule central doit être observé.
Car. 42	Vérifier s'il convient d'ordonner les couleurs conformément au document TGP/14 (brun avant gris)
Car. 40	– Modifier le libellé comme suit : "Semences : raies sur les bords" – Indiquer les niveaux (1) aucunes ou très faibles, (2) faibles, (3) fortes
Car. 41	Indiquer les niveaux (1) aucunes ou très faibles, (2) faibles, (3) fortes
#Ad. 6	– Ajouter des dessins illustrant les formes – Modifier le libellé comme suit : "Les observations doivent être effectuées sur les deux tiers supérieurs de la feuille."
Ad. 17	Vérifier s'il convient de modifier le libellé comme suit : "La couleur de la fleur ligulée est celle qui occupe la plus grande surface. Lorsque les surfaces des couleurs sont trop similaires pour pouvoir déterminer de manière fiable quelle est la couleur qui occupe la plus grande surface, la couleur plus foncée est considérée comme la couleur principale."
Ad. 18	Modifier le libellé comme suit : "...tiers intérieur du disque."

Ad. 23	Dans la version anglaise, modifier le libellé comme suit : “To be observed excluding the differentiated tip.”
Ad. 24	Supprimer la flèche
Ad. 30	Dans la version anglaise, modifier le niveau 3 comme suit : “throughout”
9.	Modifier le format des références bibliographiques (voir TGP/7, GN 30)
Questionnaire technique 5.6, 5.7	Supprimer “la variété n’est pas...”
Questionnaire technique 7.3 2)	Dans la version anglaise, remplacer “precise” par “specify” pour (a) et (b)
ANNEXE, Partie III, Procédure, 5.4	– Dans la version anglaise, supprimer l’espace en trop entre “de-ionised” et “water” – Dans la version anglaise, supprimer l’espace en trop avant “fixed in 40% ethanol solution”

Anthurium ( <i>Anthurium</i> Schott)	TG/86/6(proj.4)	M. Koji Nakanishi (JP)	TWO	*
	Nombre de car. : 43 Nombre de car. (*) : 24	(Experts intéressés : AU, CN, MX, NL, QZ, CIOPORA)		

À sa réunion tenue les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TG/86/6(proj.4) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu de soumettre la révision partielle des principes directeurs d’examen de l’anthurium au TC pour adoption.

Car. 9	Supprimer le soulignement
Car. 10	Supprimer “de la face supérieure”
Car. 32	Dans la version anglaise, ajouter un tiret à “cross-section”
Car. 37	Modifier le libellé comme suit : “Seulement variétés à Spadice : enroulement : absent”
Car. 40	Supprimer le texte entre parenthèses
8.1 (a)	Dans la version anglaise, modifier le libellé comme suit : “... on the largest fully developed leaf.”
Ad. 5	Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées par rapport à la taille définitive du limbe.”
Ad. 8	Supprimer les lignes verticales et remplacer la ligne horizontale pleine par une ligne pointillée
Ad. 13	Dans la version anglaise, modifier le libellé comme suit : “Observations...”
Ad. 21	Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées par rapport à la taille définitive de la spathe.”
Ad. 24	Supprimer les lignes verticales et remplacer la ligne horizontale pleine par une ligne pointillée
Ad. 35	Dans la version anglaise, modifier le libellé comme suit : “Observations...”
Ad. 42	Modifier le libellé comme suit : “... lors de la déhiscence d’un à deux tiers des anthères de la partie basale du spadice.”
Questionnaire technique 1.	Ajouter 1.3 pour l’indication de l’espèce
Questionnaire technique 5.7(ii)	Ajouter la note 1 “nulle”

Callune ( <i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull)	TG/94/7(proj.3)	Mme Daniela Christ (DE)	TWO	*
	Nombre de car. : 24 Nombre de car. (*) : 21	(Experts intéressés : FR, GB, QZ, CIOFORA)		

À sa réunion tenue les 18, 19 et 24 octobre 2022, le TC-EDC a examiné le document TG/94/7(proj.3) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu que des précisions d'ordre rédactionnel étaient requises par l'expert principal concernant le projet de principes directeurs d'examen de la callune (indiquées ci-dessous par "#") et il est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d'examen à sa réunion prévue en mars 2023.

Page de couverture	ajouter "Bruyère commune" et "Bruyère callune" comme autres noms communs français
2.2	Supprimer "bien racinées"
#Tableau des car.	Vérifier s'il faut réduire les exclusions "Seulement variétés avec..." du libellé du caractère et trouver une meilleure approche (explications possibles au chapitre 8.1)
Car. 4	Ajouter MS
Car. 5	Modifier le libellé comme suit : "Rameau : couleur"
Car. 6	Modifier le libellé comme suit : "Extrémité de la tige : couleur de la feuille"
Car. 7	Modifier le libellé comme suit : "Extrémité de la tige : couleur de la feuille du côté ensoleillé en hiver"
Car. 7, 11	Remplacer "pourpre-noir" par "pourpre noirâtre"
Car. 8 11	Remplacer "couleur principale" par "couleur"
Car. 10	Remplacer "vert-noir" par "vert noirâtre"
Car. 12	Modifier le libellé du niveau 3 comme suit : "sur les rameaux latéraux"
Car. 12	À diviser en deux car. QL : – "Inflorescence : ramification" avec les niveaux (1) absente, (9) présente – "Seulement variétés avec inflorescence : ramification : absente : Inflorescence : disposition des fleurs" avec les niveaux (1) solitaire et (2) verticille – les deux à indiquer comme car. VG, (*), (a), combiné (+) (Voir ad....)
8.1 (a)	Modifier le libellé comme suit : "...tiers médian des rameaux."
8.1 (b)	Modifier le libellé comme suit : "...sur le côté ombragé de la plante."
8.1 (c)	Modifier le libellé comme suit : "...après quelques jours de températures minimales inférieures à zéro degré Celsius."
8.1 (e)	Modifier le libellé comme suit : "Les observations doivent être effectuées lorsque 10% des plantes ont au moins 10 fleurs sénescentes."

#### Principes directeurs d'examen adoptés par correspondance


#### **TC-EDC/Mar22/3 Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen soumis au Comité technique pour adoption : Zinnia**

À sa réunion organisée par des moyens électroniques le 22 mars 2022, le TC-EDC a examiné les documents TG/ZINNIA(PROJ.10) et TC-EDC/Mar22/3 et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu, sous réserve de l'approbation par l'expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d'examen du zinnia soit communiqué au TC pour adoption par correspondance.

Page de couverture	"Peruvian zinnia" et "Wild zinnia" doivent s'écrire avec un "Z" majuscule <i>Expert principal : a approuvé</i>
--------------------	---

#2.3	<p>Vérifier s'il convient de libeller comme suit :</p> <p>"La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :</p> <p>"Hybrides F1 Variétés autogames : les semences doivent être suffisantes pour produire un minimum de 15 plantes.</p> <p>"Variétés allogames : les semences doivent être suffisantes pour produire un minimum de 40 plantes."</p> <p><i>Expert principal : Les plantes de zinnia sont auto-incompatibles. L'androstérilité est une caractéristique naturelle qui permet de produire des plantes homozygotes semblables au tournesol et à la tagète. Par conséquent, modifier le libellé du point 2.3 comme suit :</i></p> <p>"La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :</p> <p>"Hybrides F1 : une quantité suffisante de semences pour produire un minimum de 15 plantes.</p> <p>"Variétés allogames à fécondation libre : une quantité suffisante de semences pour produire un minimum de 40 plantes."</p> <p>TC-EDC : se référer à "variétés hybrides" et "variétés allogames" (dans tout le document)</p>
# 3.4.1	<p>Vérifier s'il convient de libeller comme suit : "Dans le cas de variétés hybrides F1 autogames, chaque essai..."</p> <p><i>Expert principal : conserver 3.4.1 sans changement (voir 2.3)</i></p> <p>3.4.2 modifier le libellé comme suit : Dans le cas de variétés allogames à fécondation libre, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 40 plantes au moins.</p> <p>TC-EDC : se référer à "variétés hybrides" et "variétés allogames"</p>
# 4.1.4	<p>Dans le cas des variétés hybrides F1 allogames, sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.</p> <p>Dans le cas des variétés allogames autogames, sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 10 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 10 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.</p> <p><i>Expert principal : modifier le libellé comme suit, y compris la correction du nombre de plantes/parties de plantes</i></p> <p><i>Dans le cas des variétés hybrides F1, sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 10 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 10 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.</i></p> <p><i>Dans le cas des variétés allogames à fécondation libre, sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type."</i></p> <p>TC-EDC : se référer à "variétés hybrides" et "variétés allogames"</p>
# 4.2.4	<p>Vérifier s'il convient de libeller comme suit : "Pour l'évaluation de l'homogénéité de variétés hybrides F1 autogames, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 15 plantes, une plante hors-type est tolérée."</p> <p><i>Expert principal : conserver 4.2.4 sans changement (voir 2.3), modifier le libellé de 4.2.3 comme suit :</i></p> <p><i>"L'homogénéité des variétés allogames à fécondation libre doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale"</i></p> <p>TC-EDC : se référer à "variétés hybrides" et "variétés allogames"</p>
#Car. 2	<p>Vérifier si le terme "Profusion Red" est correctement indiqué dans la note 4 ou s'il doit être dans la note 3</p> <p><i>Expert principal : déplacer "Profusion Red" au niveau 3</i></p> <p>TC-EDC : a approuvé</p>
# Car. 12, 13	<p>Vérifier s'il convient d'ajouter l'explication suivante : "Les observations doivent être effectuées sur la face supérieure d'une feuille type."</p> <p><i>Expert principal : a approuvé</i></p> <p>TC-EDC : a approuvé</p>

Car. 26	Modifier le libellé comme suit : “Fleur ligulée : degré de courbure” <i>Expert principal : a approuvé</i>
Car. 28 à 34	Supprimer “la face interne” (voir 8.1.b)) <i>Expert principal : a approuvé</i>
8.1 (a)	Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur <del>la face supérieure d’une feuille type au</del> <u>des feuilles du</u> tiers médian de la tige.” <i>Expert principal : a approuvé</i>
#Ad. 4	Vérifier s’il convient d’améliorer le contraste des illustrations (utiliser des illustrations avec un fond blanc pour obtenir un meilleur contraste) <i>Expert principal : a fourni des illustrations améliorées</i>   <p style="text-align: center;">1                      2                      3                      4                      5</p> <p style="text-align: center;">absente ou très lâche      lâche                      moyenne                      dense                      très dense</p> <i>TC-EDC : a approuvé</i>
#9	Revoir le formatage et compléter les références (voir le document TGP/7, GN 30) <i>Expert principal : bibliographie fournie comme suit :</i> Calderón, G., Rzedowski, J., 2005 : Flora Fanerogámica del Valle de México. Instituto de Ecología, A.C. y Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad, Pátzcuaro/Michoacán, MX, 909 pp. Smith, A.R., 2006: Flora of North America Editorial Committee. Flora of North America. North of Mexico. Vol. 21. Oxford University Press. Oxford, GB, 71 pp. Torres, A.M., 1963: Taxonomy of zinnia. Brittonia 15: 1-25., Springer/New York Botanical Garden, Bronx/New York, US, pp. 1-25 <i>TC-EDC : a approuvé</i>
#Questionnaire technique 4.2	Vérifier s’il convient de l’ajuster conformément aux modifications proposées aux sections 3.4.1, 4.1.4 et 4.2.4 <i>Expert principal : supprimer “(a) Autofécondation”, (b) doit être libellé “Fécondation libre”</i> <i>TC-EDC : Questionnaire technique 4.2.1 indiquer “Hybride”, “Allogame” et “Autre” et supprimer “Autofécondation”</i>

**TC-EDC/Mar22/4 Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen soumis au Comité technique pour adoption : Navet**









À sa réunion organisée par des moyens électroniques le 22 mars 2022, le TC-EDC a examiné les documents TG/37/11(PROJ.8) et TC-EDC/Mar22/4 et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

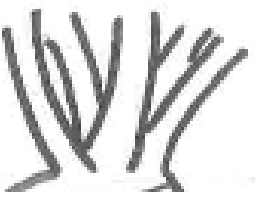
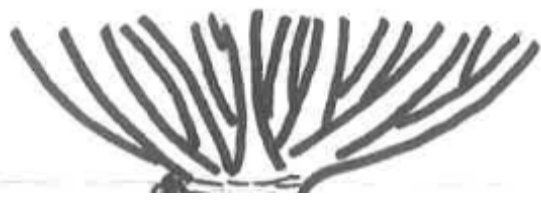
Le TC-EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen du navet soit communiqué au TC pour adoption par correspondance.

Car. 3	– Le niveau 4 doit être libellé comme suit : “demi-dressé à horizontal” – Le niveau 5 doit être libellé comme suit : “horizontal” <i>Expert principal : a approuvé</i>
Car. 6	– Supprimer (b) – Ajouter (+) (voir le commentaire sur le point 8.1.b)) <i>Expert principal : a approuvé</i>
Car. 7	Supprimer (b) <i>Expert principal : a approuvé</i>



Car. 9	<p>– Modifier le libellé comme suit : “Feuille : profondeur des incisions du bord de la partie supérieure de la feuille” avec les niveaux allant de “absentes ou très peu profondes” à “très profondes” – À déplacer après le car. 7 <i>Expert principal : a approuvé</i></p>
#Car. 22	<p>– Le niveau 2 doit être libellé comme suit : “arrondie-aplatie large” – Le niveau 5 doit être libellé comme suit : “oblongue large” – Le niveau 7 doit être libellé comme suit : “obovale étroite” – Renommer les niveaux (voir le commentaire sur le tableau dans l’ad. 22) <i>Expert principal : a approuvé</i> <i>TC-EDC : a approuvé</i></p>
8.1 (b)	<p>– Déplacer la première partie traitant du nombre de lobes à l’ad. 6 – Doit être libellé comme suit : “Des parties du limbe sont considérées comme des <u>lobes lobés</u> si :...” – Supprimer la référence au car. 6 de l’illustration et de la légende actuellement situées à la fin du point (b) <i>Expert principal : a approuvé</i></p>
#Ad. 1	<p>– Vérifier si 20 plantes sont nécessaires (la non-uniformité génétique est peu probable et les mélanges seront détectés par d’autres caractères.) <i>Expert principal : modifier l’explication comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur au moins cinq plantes.”</i> <i>Vérifier si le caractère 1 doit être indiqué comme “C” pour un essai spécial et ajouter C à la légende.</i> <i>TC-EDC : est convenu qu’il convient d’indiquer 5 comme nombre de plantes pour observer la ploïdie, mais qu’il n’est pas nécessaire d’indiquer le car. 1 comme essai spécial</i></p>
Ad. 4	<p>Modifier la phrase comme suit : “<del>La ligne noire représente le</del> Le profil de la feuille entière doit être observé.” <i>Expert principal : a approuvé</i></p>
Ad. 15	<p>Modifier le libellé comme suit : “Le rapport poids des feuilles / poids de la racine doit être observé. nul ou faible &gt;10 moyen 2 à 10 fort &lt;2” <i>Expert principal : a approuvé</i></p>
#Ad. 22	<p>– Confirmer la position du point d’attache sur l’illustration pour le niveau 1. Vérifier s’il convient d’améliorer l’illustration (le point d’attache est clairement visible sur les autres illustrations et il est positionné au sommet des illustrations respectives) <i>Expert principal : a fourni une nouvelle illustration pour le niveau 1 “ovale” (voir le tableau ci-dessous)</i> – Vérifier s’il convient d’utiliser le tableau modifié ci-après (numérotation des niveaux d’expression ajustée selon le document TGP/14; aille de l’illustration pour le niveau 8 ajustée; étroit/large ajouté aux niveaux concernés; noms des niveaux “obovale large” et “obovale étroite” inversés conformément aux illustrations) <i>Expert principal : a approuvé</i> <i>TC-EDC : déplacer “obovale étroite” et “triangulaire” d’un rang vers le haut</i></p>

		← partie la plus large →		
		au-dessous du milieu	au milieu	au-dessus du milieu
← largeur relative →	étroite		 6 oblongue étroite	
			 5 oblongue large	 8 obovale étroite
		 4 arrondi	 7 obovale large	 9 triangulaire
	large		 3 arrondie-aplatie large	
			 2 arrondie-aplatie étroite	

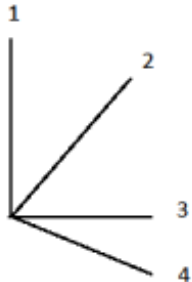
#Ad. 30	<p>Recadrer les images pour cibler le caractère expliqué (partie supérieure). Cela limitera les confusions relatives au terme "pousse". <i>Expert principal : a fourni des illustrations améliorées</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  1 très petit         </div> <div style="text-align: center;">  9 très grand         </div> </div> <p><i>TC-EDC : a approuvé</i></p>
Questionnaire technique 6.	<p>Modifier l'exemple comme suit : "Feuille : port", "dressé" et "demi-dressé" <i>Expert principal : approuvé</i></p>

**TC-EDC/Mar22/5 Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen soumis au Comité technique pour adoption : Berberis**

À sa réunion organisée par des moyens électroniques le 22 mars 2022, le TC-EDC a examiné les documents TG/68/4(PROJ.5) et TC-EDC/Mar22/5 et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu, sous réserve de l'approbation par l'expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d'examen du berbérisme soit communiqué au TC pour adoption par correspondance.

Page de couverture	Ajouter "à l'exclusion de..." (comme dans le chapitre 1.) dans le champ du nom <i>Expert principal : a approuvé</i>
#Car. 2	Vérifier si le niveau 1 doit être libellé comme suit : "dressé" (voir p. ex. les principes directeurs d'examen de la lavande) <i>Expert principal : a approuvé, le niveau 1 doit être modifié comme suit : "dressé"</i> <i>TC-EDC : a approuvé</i>
Car. 6, 7	Ajouter (a) <i>Expert principal : a approuvé</i>
Car. 6	À indiquer comme PQ et VG (comme dans la version corrigée du projet 4) <i>Expert principal : a approuvé</i>
Car. 8	Modifier le libellé comme suit : "Tige : type d'épines" <i>Expert principal : a approuvé</i>
Car. 9	Modifier le libellé comme suit : "Tige : longueur des épines" <i>Expert principal : a approuvé</i>
Car. 10	Supprimer (d) et ajouter l'explication suivante : "Les observations doivent être effectuées sur des feuilles complètement développées du tiers médian de la tige." <i>Expert principal : a approuvé</i>
Car. 14	Modifier le libellé comme suit : "Feuille : épines" <i>Expert principal : a approuvé</i>
Car. 18	Dans la version anglaise, supprimer "the" <i>Expert principal : a approuvé</i>
Car. 22, 23	Supprimer (d) <i>Expert principal : a approuvé la suppression de (d) et l'ajout de l'explication suivante : "Les observations doivent être effectuées sur des feuilles complètement développées du tiers médian de la tige." (comme pour le car. 10)</i>
Car. 23	Dans la version anglaise, modifier le libellé comme suit : "Leaf: undulation of margin" <i>Expert principal : a approuvé</i>
#Car. 24	Vérifier si le libellé doit être modifié comme suit : "Inflorescence : type" <i>Expert principal : ce point a été discuté lors de la réunion du TWO. La question était de savoir si l'on pouvait parler d'inflorescence lorsqu'un niveau d'expression est "solitaire". Nous sommes donc arrivés à la proposition "Type de fleur" que nous souhaitons conserver.</i> <i>TC-EDC : a approuvé</i>
Car. 28	L'exemple "Electra" pour le niveau 1 doit être libellé comme suit : "Erecta" <i>Expert principal : a approuvé</i>

#Ad. 5	<p>À améliorer (les photographies actuelles montrent des arbres, ce qui n'est pas pertinent pour le berbérís, et il faut présenter plus clairement la différence par rapport au car. 2) <i>Expert principal : le car. 2 porte sur l'aspect général de la plante. Pour le car. 5, nous observons les rameaux et la manière dont ils poussent. Nouvelle illustration proposée :</i></p>  <p>1 – Dressé 2 – Demi-dressé 3 – Horizontal 4 – Retombant</p> <p><i>TC-EDC : conserver l'illustration figurant dans le TG/68/4(proj.5)</i></p>
Ad. 29	<p>Adapter la légende du tableau selon le TGP/14 ("largeur relative", "étroite", "largeur") <i>Expert principal : a approuvé</i></p>
#9.	<p>– Corriger la faute de frappe dans la date de la seconde référence : "Caduc Alain, 2017 : ..." – Ajouter la ville et le pays dans les deux références <i>Expert principal : Société nationale d'horticulture de France (SNHF), Paris (France)</i> <i>TC-EDC : a approuvé</i></p>
Questionnaire technique 6.	<p>Le nom de caractère doit être libellé comme suit : "Fruit : forme en vue latérale" <i>Expert principal : a approuvé</i></p>

**TC-EDC/Mar22/6 Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen soumis au Comité technique pour adoption : théier**

À sa réunion organisée par des moyens électroniques le 22 mars 2022, le TC-EDC a examiné les documents TG/238/2(PROJ.5) et TC-EDC/Mar22/6 et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu, sous réserve de l'approbation par l'expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d'examen du théier soit communiqué au TC pour adoption par correspondance.

Tableau des car.	Remettre le car. 12 (correction) <i>Expert principal : a approuvé</i>
Car. 11	Le niveau 2 doit être libellé comme suit : "dressé à horizontal" <i>Expert principal : a approuvé</i>
#Car. 14	Vérifier s'il convient d'ajouter MS <i>Expert principal : a approuvé</i> <i>TC-EDC : a approuvé</i>
Car. 17	Vérifier s'il convient d'ajouter (b) <i>Expert principal : a approuvé</i>

<p>#Ad. 2</p>	<p>Vérifier si l'illustration du niveau 1 est appropriée (l'illustration actuelle présente le type de croissance "fastigié" au lieu de "dressé")  <i>Expert principal : avoir les niveaux et notes ci-après pour le car. et l'ad. 2 :</i></p> <table border="0"> <tr> <td>fastigié</td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>dressé</td> <td>TRFK 301/3</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>dressé à étalé</td> <td>AHP S15/10</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>étalé</td> <td>TRFK 371/8</td> <td>4</td> </tr> </table> <p>1 fastigié      2 dressé      3 dressé à étalé      4 étalé</p> <p><i>TC-EDC : a approuvé la nouvelle proposition; indiquer le car. 2 comme PQ</i></p>	fastigié		1	dressé	TRFK 301/3	2	dressé à étalé	AHP S15/10	3	étalé	TRFK 371/8	4
fastigié		1											
dressé	TRFK 301/3	2											
dressé à étalé	AHP S15/10	3											
étalé	TRFK 371/8	4											
<p>#Ad. 14</p>	<p>Adapter l'illustration au nouveau libellé (veuillez ajouter deux images pour montrer le rapport bas et élevé)  <i>Expert principal : illustrer les niveaux 1 et 3 uniquement :</i></p> <p>1 bas      3 élevé</p> <p><i>TC-EDC : a approuvé</i></p>												